

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. JOSEPH ZAYED, le président**
Mme PRUNELLE THIBAUT-BÉDARD, la commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU
D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE À MONT-LAURIER**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 11 février 2025 à 19 h
Salle du Coeur Immaculé de Marie
570, rue Panet, Mont-Laurier et Webdiffusion

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 11 FÉVRIER 2025

MOT DU PRÉSIDENT	1
------------------------	---

PRÉSENTATION DES REQUÊTES

M. MARIO LEFEBVRE ET LOUISELLE MARTIN	12
M. PHILIPPE LACASSE ET FRÉDÉRIC LACASSE	15
M. PATRICE COURSOL	18
RÉSUMÉ DE LA REQUÊTE DE M. ALEXANDRE RICHARD (ABSENT)	20

PRÉSENTATION DE L'INITIATRICE DU PROJET

M. JIMMY BRISEBOIS	21
M. DOMINIQUE GRENIER.....	24
M. MARTIN PÉRUSSE	27
M. DOMINIQUE GRENIER.....	30
M. JIMMY BRISEBOIS	32

TOUR DE TABLE – MINISTÈRES ET ORGANISMES

M. ELISABETH CORREIA MOREAU.....	33
M. JOCELYN CAMPEAU.....	34
M. FRANÇOIS LEDUC	34
M. MARLÈNE PERRIER.....	34
M. KATERI BEAULNE-BÉLISLE.....	35

SUSPENSION — REPRISE

PÉRIODE DES QUESTIONS :

M. ROMAN HORMEK.....	35
M. PATRICE COURSOL	58

Association de la protection de l'environnement des Hautes Laurentides

M. VÉRONIQUE PAUL	79
M. MARIO LEFEBVRE	101
M. LOUISELLE MARTIN.....	107

SÉANCE AJOURNÉE AU 12 FÉVRIER 2025 À 13H30

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2025
SÉANCE DE LA SOIRÉE
MOT DU PRÉSIDENT

5 **LE PRÉSIDENT :**

10 Bonsoir, mesdames et messieurs, je vous souhaite la plus cordiale des bienvenues à cette séance, cette première séance de la commission d'enquête qui va examiner le dossier sur le lieu d'enfouissement technique de Mont-Laurier, qui est présentée par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre. Bienvenue également aux personnes qui participent aux travaux de la commission d'enquête en direct par visioconférence ainsi qu'à celles qui suivent nos séances sur le Web.

15 Permettez-moi tout d'abord de me présenter. Mon nom est Joseph Zayed. Je suis commissaire et membre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, communément appelé le « BAPE ». J'ai le privilège de présider cette commission d'enquête, qui est aussi composée de ma collègue, à ma gauche, madame Prunelle Thibault-Bédard.

20 Je vous présente brièvement, mais également, l'équipe de la commission. À ma gauche, à la table, ici, les analystes, madame Émilie Batailler et monsieur Jonathan Perreault. À l'arrière de la salle, vous avez déjà rencontré monsieur Patrick Fournier, qui vous a adressé la parole, conseiller en communication, et vous y trouvez aussi la coordonnatrice du secrétariat de la commission, madame Annie St-Gelais. Il y a une autre personne, qui n'est pas présente aujourd'hui, et qui complète notre équipe, il s'agit de madame Ana-Consuelo Cajamarca, qui est agente de secrétariat.

25 Je tiens également à souligner le travail des personnes qui nous assistent sur le plan de la logistique, et ce n'est pas peu dire, soit messieurs Luc Tremblay et Jonathan Regimbald, qui sont responsables de la sonorisation et de la captation vidéo. Il y a l'équipe de l'entreprise MaSténo, qui assure également le travail de sténotypie, et plusieurs collègues du BAPE, soit monsieur Pierre Dufour, mesdames Karine Fortier, Marie-Eve Gendron et Virginie Begue, qui travaillent à la webdiffusion des séances.

30 Par ailleurs, à ma droite, ici, à la table, l'équipe de l'initiatrice du projet, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre. D'ailleurs, je demanderais à son porte-parole, monsieur Jimmy Brisebois,

35 de se présenter brièvement et de faire de même pour ses collègues qui l'accompagnent. Monsieur Brisebois?

M. JIMMY BRISEBOIS :

40 Bonjour, je me présente, Jimmy Brisebois, directeur général de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre depuis 32 ans. Je vais être accompagné pour cette soirée de monsieur André Simard, madame Dominique Grenier et monsieur Martin Pérusse. C'est tous nos consultants.

LE PRÉSIDENT :

45 Merci. Maintenant, à ma gauche également, vous avez deux tables, nous avons les personnes-ressources que la commission a invitées pour répondre à vos questions, tout comme aux nôtres, d'ailleurs. Je demanderais au porte-parole de se présenter en quelques mots et de nous préciser le nom des personnes qui les accompagnent, le cas échéant. Tout d'abord, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, et vous
50 m'excuserez, dorénavant, je vais tout simplement dire le « ministère de l'Environnement ». Merci. Madame?

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

55 C'est parfait. Donc, Elisabeth Correia Moreau, je fais partie de la Direction générale de l'évaluation environnementale et stratégique pour le ministère de l'Environnement. Je suis aujourd'hui comme porte-parole pour le Ministère.

60 Et pour répondre aux questions de la commission et du public, je suis accompagnée par différentes personnes : à ma gauche, j'ai monsieur François Robert-Nadeau, qui fait partie de la même Direction de d'évaluation environnementale et stratégique; dans la salle, nous avons madame Leila Bencherif Mehdioui, qui fait également partie de la Direction générale de l'évaluation
65 environnementale et stratégique; j'ai également monsieur Dominic Bélanger, de la Direction régionale du contrôle environnemental.

Présents à distance, j'ai monsieur Marc Guenette et monsieur Pierre-Alexandre Bourgeois, de la Direction régionale de l'analyse environnementale pour la région de Lanaudière et des

70

Laurentides; j'ai mesdames Jacinthe Guillot et Émilie Leclerc, de la direction en charge de la qualité des milieux aquatiques; monsieur Philippe Ferron, de la Direction de l'eau potable, des eaux souterraines et de surface; monsieur Martin Villeneuve, de la Direction principale des eaux usées; monsieur Bruno Chouinard, de la Direction générale des barrages; monsieur Philippe Lachance, de la Direction de la qualité de l'air et du climat, pour tout ce qui a trait à la modélisation et à la dispersion dans l'air; monsieur Patrice Ruel, du bureau d'expertise en contrôle, pour tout ce qui a trait aux

75

garanties financières.

Également présents demain uniquement, j'aurai madame Joëlle Bérubé, de la Direction principale de l'expertise hydrique; monsieur Simon Dubé, de la Direction générale des barrages; monsieur Nicolas Tremblay, de la Direction de l'expertise en valorisation et en élimination, donc tout ce qui a trait aux matières résiduelles, et madame Elisabeth Côtes, de la Direction de l'expertise en décarbonatation et efficacité énergétique, donc tout ce qui a trait à la réduction des GES.

80

LE PRÉSIDENT :

85

Très bien. Donc, il n'y aura pas d'absence comme telle pour cette commission?

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

90

Il n'y a pas d'absence pour les séances qui sont actuellement prévues, mais ce soir, il y a quatre personnes qui ne sont pas présentes.

LE PRÉSIDENT :

95

D'accord.

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

100

Elles ne seront présentes que demain.

LE PRÉSIDENT :

105 Donc, les questions éventuellement qui peuvent être adressées à ces personnes-là pourraient être différées à demain?

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

110 Elles pourraient être différées, tout dépendant de la question. Si c'est très technique, effectivement, nous allons demander à ce qu'elles puissent être répondues demain. Si c'est des questions d'ordre plus général ou de la réglementation, par exemple, on pourra peut-être donner un premier niveau de réponse ce soir.

115 **LE PRÉSIDENT :**

 Parfait, merci beaucoup, Madame. Maintenant, la commission a également invité le Complexe environnemental de la Rouge, anciennement appelé la « Régie intermunicipale des déchets de la Rouge ». Si vous voulez vous présenter.

120

Mme MARLÈNE PERRIER :

 Bonjour tout le monde. Marlène Perrier, directrice générale au Complexe environnemental de la Rouge. Madame Rose-Marie Schneeberger, conseillère en développement, m'accompagne dans la salle, et monsieur Patrice Lanctôt, superviseur, m'accompagne également dans la salle.

125

LE PRÉSIDENT :

 Merci, Madame.

130

Mme MARLÈNE PERRIER :

 Merci.

135

LE PRÉSIDENT :

Pour la MRC d'Antoine-Labelle.

140

M. JOCELYN CAMPEAU :

Bonsoir tout le monde. Mon nom est Jocelyn Campeau, je suis le directeur du service de l'aménagement du territoire à la MRC d'Antoine-Labelle. Je suis accompagné ce soir, à ma gauche, madame Chantal Desjardins, qui est directrice adjointe au service de l'évaluation foncière et évaluatrice agréée. Dans la salle, un autre collègue, le directeur du service de l'évaluation foncière, monsieur Guy Quevillon, et je souligne la présence aussi du directeur général de la MRC, monsieur Frédéric Houle. Bonne soirée.

145

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur. Pour Recyc-Québec?

150

Mme KATERI BEAULNE-BÉLISLE :

Kateri Beaulne-Bélisle, conseillère en environnement, secteur affaires municipales, et je suis accompagnée de Sophie Taillefer, qui est chef d'équipe municipale, matières organiques et gaz à effet de serre. Elle est en virtuel avec nous aujourd'hui.

155

LE PRÉSIDENT :

Merci. Et enfin, pour la Ville de Mont-Laurier.

160

M. FRANÇOIS LEDUC :

Oui, bonsoir, François Leduc, directeur général de la Ville de Mont-Laurier. Je suis accompagné de trois personnes : à ma gauche, madame Julie Richer, directrice du service de l'aménagement du territoire, et dans la salle, madame Stéphanie Lelièvre, qui est greffière et directrice des affaires juridiques, et également, madame Karine Therrien, qui est surintendante au traitement des eaux.

165

170

LE PRÉSIDENT :

Grand merci, Monsieur.

175

La commission d'enquête a également demandé au ministère de la Santé et Services sociaux, tout comme au ministère des Transports et de la Mobilité durable, de désigner des personnes-ressources afin de répondre, le cas échéant, par écrit, à d'éventuelles questions.

180

Pour commencer, voici un aperçu de cette première soirée qui se déroulera conformément à nos règles et procédures.

185

Premièrement, je vous donnerai l'information sur le mandat, le BAPE lui-même, donc le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, sa démarche d'analyse, la commission d'enquête, la procédure d'évaluation environnementale et l'audience publique.

190

Puis, j'inviterai les requérantes et les requérants à venir exprimer les motifs qu'ils ou elles ont fait valoir au ministre responsable de l'Environnement pour leurs demandes de consultation publique. Ce sont ces personnes-là qui ont initié tout ce travail de la commission d'enquête. Ce faisant, les requêtes seront rendues publiques ce soir. Pour le requérant, je pense qu'il n'y en a qu'un seul, qui est absent, c'est madame Thibault-Bédard, ma collègue, qui présentera les principales préoccupations soulevées dans sa requête.

195

Enfin, je demanderai au représentant de l'initiatrice de présenter son projet pendant environ 25 minutes. En fait, normalement, le temps alloué est 20 minutes, mais nous avons alloué 25 minutes, à cause d'une demande expresse que la commission a formulée à l'initiatrice.

200

Nous prendrons ensuite une pause de 15 minutes. À ce moment, un registre sera disponible à l'arrière de la salle pour celles et ceux qui désirent s'inscrire pour poser des questions sur le projet.

Ce soir, il ne sera pas possible d'intervenir à distance. Toutefois, nous avons déjà annoncé une séance en mode hybride, demain, à 1 h 30, et les inscriptions à distance seront acceptées.

205 Il se pourrait, par la suite, que d'autres séances s'ajoutent en fonction de la participation publique, des besoins de la commission et de la mère nature qui a décidé de nous accabler avec une grande quantité de neige. Non, non, c'est une blague. C'est juste parce que j'ai été traumatisé ce matin quand j'ai entendu que ça serait entre 30 et 40 centimètres. J'en ai perdu l'habitude.

210 Au retour de la pause, donc, les personnes inscrites seront invitées à tour de rôle à prendre place devant la commission pour poser leurs questions.

Passons maintenant au premier point à l'ordre du jour, soit les explications préliminaires.

215 Tout d'abord, quelques mots au sujet du mandat que la commission d'enquête a reçu. En fait, ce mandat a été confié au BAPE par le ministre responsable de l'Environnement, monsieur Benoit Charette, le 15 janvier dernier. Une lettre a été adressée en ce sens à monsieur Alain Roy, président du BAPE. Je vous en lis l'essentiel :

220 « En ma qualité de ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, et en vertu des pouvoirs que me confère le cinquième alinéa de l'article 31.3.5 de la Loi, je donne le mandat au BAPE de tenir une audience publique concernant le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Mont-Laurier par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre et de me faire rapport de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en aura faite. Le mandat du BAPE débutera le 10 février 2025. »

225 Et c'est signé, Benoit Charette. Donc, le 10 février, évidemment, c'était hier.

230 Maintenant, concernant le BAPE, il faut savoir qu'il s'agit d'un organisme public impartial et que la commission d'enquête n'est pas un tribunal. Son rôle n'est pas de prendre une décision, mais plutôt d'enquêter et d'analyser le dossier pour éclairer la prise de décision gouvernementale par des constats et des avis.

235 De plus, la commission doit faciliter l'accès du public à l'information, sur le projet, bien sûr, et recueillir l'opinion des personnes intéressées.

En ce qui a trait à la démarche d'analyse privilégiée, il importe de mentionner que la commission d'enquête examine le projet dans une perspective de développement durable, qui

repose sur les principes de la *Loi sur le développement durable* et qui englobe les aspects écologique, social et économique.

240

Par ailleurs, je souhaite ajouter deux aspects concernant la commission. D'abord, la *Loi sur la qualité de l'environnement* nous accorde, à madame Thibaud-Bédard et moi, les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les commissions d'enquête*.

245

En plus, nous nous sommes engagés à respecter le Code de déontologie des membres du BAPE et des valeurs éthiques.

250

Ainsi, la commission a un devoir d'impartialité et de réserve, et elle doit agir équitablement envers tout le monde, en suscitant le respect mutuel et en favorisant une participation pleine et entière.

C'est pourquoi les manifestations d'approbation ou de désapprobation, les remarques désobligeantes, les propos diffamatoires ou encore les attitudes méprisantes ne seront pas tolérés.

255

Autre information d'intérêt : parallèlement aux travaux de la commission d'enquête, le projet fait aussi l'objet d'une analyse environnementale de la part du ministère responsable de l'Environnement.

260

Et c'est donc à partir de cette analyse du Ministère et du rapport du BAPE que le ministre fera éventuellement une recommandation au Conseil des ministres, qui rendra une décision sur le projet.

265

Pour en revenir au mandat de la commission d'enquête, il a donc débuté hier et sera d'une durée maximale de quatre mois. Ainsi, le ministre responsable de l'Environnement recevra le rapport au plus tard le 10 juin 2025, et il disposera de 15 jours pour le rendre public. Il est obligé de le rendre public.

270

Nous en sommes maintenant au début de l'audience publique, qui se déroulera en deux parties. La première partie commence évidemment ce soir, et son objectif est de compléter l'information sur le projet. La deuxième partie se déroulera à compter du 11 mars, dans un mois jour pour jour, 11 mars 2025, et elle servira à l'expression des opinions.

Ainsi, en première partie, et tel que précisé il y a à peine quelques instants, l'initiatrice du projet et les personnes-ressources invitées répondront à vos questions et à celles de la commission.

275 Ce soir, nous prendrons 10 inscriptions en salle, et nous ouvrirons de nouveau le registre si le temps le permet. Après la dixième inscription, Annie va tout simplement fermer le registre. Ainsi, ce soir, 10 questions, une par intervention, seront admises. Cette façon de faire est de permettre au plus grand nombre de personnes de participer et de poser leur question.

280 Toutes les questions, comme les réponses, doivent m'être adressées, et je dirigerai les questions aux personnes concernées.

Lorsque ma collègue commissaire pose des questions, les porte-parole, tout comme l'initiatrice, sont invités à lui répondre directement.

285 Je vous demande d'éviter les longs préambules, je dirais même les préambules. Ça peut être intéressant à vous entendre, mais en deuxième partie de l'audience publique. Donc, vos opinions ne devraient pas précéder vos questions. Merci. Et donc, il sera interdit de commenter les réponses obtenues.

290 Par ailleurs, ma collègue et moi pourrions intervenir en tout temps.

Les questions qui nécessitent une recherche ou un développement devront être traitées dans un délai de 48 heures afin que les renseignements demandés soient rendus publics rapidement.

295 Je tiens à insister sur le fait que vos questions, vos questions à vous, revêtent une grande importance et peuvent faire évoluer le regard de la commission d'enquête sur le projet et sur sa justification, tout en contribuant à enrichir sa réflexion et son analyse.

300 En somme, la première partie de l'audience publique permet de mieux comprendre et de cerner les enjeux relatifs au projet. Elle permet à vous de vous construire une opinion éclairée en vue de la deuxième partie. C'est justement à cette occasion que vous pourrez prendre position sur le projet.

305 En fait, il y a cinq manières de vous exprimer dans le cadre d'une audience publique :

• transmettre un commentaire, un tout petit commentaire, de moins de 1 000 caractères, sans le présenter en séance;

310 • transmettre une image commentée de moins de 1 000 caractères, sans la présenter en séance;

• transmettre un mémoire, sans le résumer en séance (et quand on dit un « mémoire », ce n'est pas nécessairement un document de 30, 40, 50 pages, ça peut être tout simplement une réflexion ou un commentaire sur une ou deux pages);

315

• transmettre un mémoire et également le résumer en séance;

• émettre une opinion verbalement, en séance, sans déposer de mémoire.

320

Si vous désirez présenter un mémoire ou exprimer verbalement votre opinion en séance, nous vous invitons à vous inscrire avant le 24 février 2025 en remplissant le formulaire « Je parle à la commission » que vous pouvez trouver dans la page Web du dossier, sur le site Web du BAPE. Au besoin, n'hésitez pas à demander à madame St-Gelais ou encore à monsieur Fournier, qui se trouvent actuellement à l'arrière de la salle.

325

Si la commission ne reçoit aucune inscription pour la deuxième partie de l'audience publique, il est possible qu'elle décide de ne pas tenir de deuxième partie.

330 À propos de votre intervention en séance de deuxième partie, il serait bon de noter que la commission pourrait échanger avec vous afin de mieux comprendre votre position ou de clarifier certains points.

335 Si vous désirez vous exprimer par écrit, vous devez transmettre votre mémoire, votre commentaire ou votre image commentée en remplissant les formulaires prévus à cet effet, toujours dans la page Web du dossier, sur le site du BAPE, avant le 6 mars, et ce, afin de nous permettre d'en faire la lecture avant la deuxième partie de l'audience.

340 Je réitère ici sur le fait que les rapports du BAPE sont notamment fondés sur les opinions émises par les citoyennes et les citoyens. De plus, le rapport de la commission comprendra une synthèse des points de vue ou des préoccupations exprimés.

345 Au cours de l'audience publique, la commission d'enquête peut demander le dépôt de certains documents à l'initiatrice du projet, tout comme aux personnes-ressources. Dans le cas présent, elle a déjà, la commission, elle a déjà formulé plusieurs requêtes de ce type à l'occasion des rencontres préparatoires. Nous avons eu deux rencontres préparatoires avec les personnes-ressources et l'initiatrice, qui ont eu lieu le 29 janvier 2025, en visioconférence. D'ailleurs, j'en ferai le suivi dès le retour de la pause avec l'initiatrice et les personnes-ressources.

350 En règle générale, tous les documents pertinents déposés dans le cadre des travaux d'une commission d'enquête du BAPE sont rendus publics. Toutefois, une personne peut requérir le traitement confidentiel de tout ou partie d'un document qui lui est demandé. Dans ce cas, le document doit être déposé quand même sous le sceau de la confidentialité, à l'adresse courriel : confidentiel@bape.gouv.qc.ca, soit encore mettre le document sous enveloppe scellée et la remettre
355 à la coordonnatrice du secrétariat, madame St-Gelais, qui la remettra, le cas échéant, aux commissaires.

La personne qui invoque la confidentialité peut, à cette même occasion, faire connaître par écrit ses objections à ce que le document soit rendu public, en tout ou en partie.

360 Pour plus de détails sur le processus de traitement applicable, vous pouvez consulter la Procédure. Tantôt, je me moquais de vous, Madame, je me moquais du nom du Ministère, qui est très long. Écoutez bien ce titre-là maintenant. Donc, vous pouvez consulter, et je cite, la Procédure relative au traitement des documents déposés sous le sceau de la confidentialité dans le cadre des travaux d'une commission d'enquête du BAPE. Merci. Que vous trouvez également sur le site du
365 BAPE.

Par ailleurs, la personne qui désire communiquer une information ou déposer un document de son propre chef, mais qui a des doutes quant à la nature confidentielle de certaines informations,
370 peut bien sûr s'adresser à la coordonnatrice du secrétariat de la commission, qui se chargera de vérifier le tout auprès de la commission.

375 Après les séances de l'audience publique, la commission d'enquête pourrait toujours poser des questions par écrit à l'initiatrice du projet et aux personnes-ressources pour être en mesure de compléter son examen du projet et son analyse. Et dans ce cas-là, un délai de 48 heures est accordé pour répondre aux questions.

380 Bien sûr, les renseignements obtenus seront rendus publics, et vous pouvez y accéder sur le site Web et au bureau du BAPE, où est rassemblée toute la documentation relative au projet. Pour les personnes qui n'auraient pas de connexion Internet, il est possible d'accéder à la version numérique de la documentation à partir de la bibliothèque de Mont-Laurier – secteur Des Ruisseaux. On y offre aussi plusieurs documents en format papier.

385 D'autre part, ce qui est dit en audience publique est enregistré, et les transcriptions seront disponibles en version numérique environ une semaine après la fin des séances publiques, sur le site Web et au bureau du BAPE. Aussi, la webdiffusion vidéo des séances publiques sera disponible en différé sur le site Web et la page Facebook du BAPE.

390 Je vais maintenant inviter les requérantes et les requérants à résumer les motifs de leur demande au ministre. Il faudra s'en tenir strictement aux motifs présentés au ministre. Je sais qu'il y a une requête particulièrement longue, je vous demande de faire un effort additionnel et de nous faire juste un résumé.

395

PRÉSENTATION DES REQUÊTES

400

M. MARIO LEFEBVRE et Mme LOUISELLE MARTIN

LE PRÉSIDENT :

405

Donc, pour commencer, je demanderais à monsieur Mario Lefebvre et madame Louiselle Martin de venir prendre place à la table des intervenants et intervenantes. Madame, bonsoir. Monsieur, bonsoir.

M. MARIO LEFEBVRE :

On ferait mieux de se présenter?

410

Mme LOUISELLE MARTIN :

Bonsoir à tout le monde.

415

M. MARIO LEFEBVRE :

Bonsoir.

420

Mme LOUISELLE MARTIN :

Lors du dépôt de notre demande d'examen public au BAPE, notre intention était d'exprimer notre ferme opposition au projet d'agrandissement du LET de Mont-Laurier. À la suite de la consultation publique et de la lecture des nombreux rapports et analyses du projet, plusieurs de nos inquiétudes et préoccupations concernant l'agrandissement du LET du RIDL n'ont pas été répondues.

425

En tant que citoyens de la ville de Mont-Laurier, nous sommes particulièrement touchés par plusieurs impacts, d'autant plus que nous résidons sur la route Pierre-Neveu, à moins de 350 mètres du site projeté.

430

Nous souhaitons également exprimer notre mécontentement, car nous avons été informés tardivement de ce projet, en octobre 2024. De plus, la lettre d'invitation à la consultation publique a été envoyée à notre terrain vacant plutôt qu'à notre résidence principale, où nous vivons depuis 1983.

435

Malgré tout, nous avons consulté des documents et les rapports soumis par la RIDL sur le projet d'agrandissement, et nous avons soulevé cette liste de préoccupations et impacts suivants :

440

- La qualité des eaux de surface et souterraine. Dans les documents de la RIDL, ils mentionnent des dépassements dans les essais réalisés des eaux souterraines, notamment pour les matières en

suspension et les coliformes fécaux. Le rapport de COBALI, en 2022, montre également des dépassements de coliformes fécaux dans le ruisseau Villemaire.

445 Avec l'augmentation des précipitations dues aux changements climatiques, il y a un risque accru de ruissellement et de contamination des eaux de surface et des eaux souterraines par les polluants du site d'enfouissement. Il ne devrait pas être prévu d'agrandir un site d'enfouissement dans une zone humide.

450 • L'impact visuel. Le projet ne respecte pas le règlement sur l'intégration du paysage environnant. La visibilité des opérations d'enfouissement est actuellement visible pour les résidents et le site récréotouristique Le P'tit Train du Nord, et sera d'autant plus préoccupant avec l'agrandissement du site.

455 • L'option alternative du site d'enfouissement. Les documents ne présentent aucune solution alternative et plausible aux citoyens de Mont-Laurier.

460 • L'impact sur la qualité de l'air et les odeurs. Depuis plusieurs années, nous subissons des odeurs persistantes et récurrentes liées au site d'enfouissement et perceptibles dans la ville de Mont-Laurier, et particulièrement sur la route Pierre-Neveu. Nous avons d'ailleurs déposé une pétition à ce sujet à l'automne. Selon les documents consultés pour le projet d'agrandissement du LET, ces odeurs iront en augmentant.

465 • L'impact sonore. Le rapprochement du site va causer une augmentation du bruit nuisible et l'augmentation de particules dans l'air pour les résidents, risque inhérent à la digue du barrage du réservoir Kiamika et à son bassin versant, le ruisseau Villemaire. Le site d'agrandissement est exposé à un risque d'inondation en cas de rupture de la digue Morier.

470 • La dépréciation de la valeur immobilière et foncière. La proximité du LET va entraîner une baisse de la valeur des propriétés du secteur. Le plan d'urbanisme a défini les terrains sur la route Pierre-Neveu comme zone périurbaine, ce qui suppose que le secteur passera d'une zone rurale à un secteur plus densifié de résidences, ce qui n'est pas adéquat à l'agrandissement du LET.

• L'impact des animaux nuisibles. L'agrandissement attirera davantage d'animaux nuisibles affectant l'écosystème local.

475

Finalement, en tant que citoyens de Mont-Laurier, nous ne comprenons pas pourquoi le RIDL cherche à maintenir un site d'enfouissement si proche de notre belle ville. Est-ce réellement la meilleure option pour notre région pour les 40 prochaines années et plus?

480

En comparaison, le site d'enfouissement de Rivière-Rouge est beaucoup plus éloigné de la ville et de ses résidents. Et pour le site de Maniwaki, il y a de l'entreposage, mais tous leurs déchets sont transportés vers la ville de Lachute. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

485

Merci à vous, Madame. Merci, Monsieur.

M. PHILIPPE LACASSE et FRÉDÉRIC LACASSE

490

LE PRÉSIDENT :

J'appelle maintenant messieurs Lacasse, qui sont en vidéo. Monsieur Lacasse, à vous la parole.

495

M. PHILIPPE LACASSE :

Bonjour. Est-ce que vous nous entendez bien?

500

LE PRÉSIDENT :

Je vous entends très bien, et c'est à vous la parole.

M. PHILIPPE LACASSE :

505

Parfait. Merci beaucoup. D'abord, merci à la commission de nous donner l'opportunité de présenter nos préoccupations et nos questionnements les plus importants avant que le projet soumis

par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, ou RIDL, ne puisse passer à la prochaine étape.

510

Toutes les raisons qui nous ont menés à prendre le temps nécessaire pour analyser le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique, ou LET, de Mont-Laurier pourraient être résumées en une seule. La RIDL ne nous a pas donné l'impression de prendre les impacts du projet avec tout le sérieux requis. Toutes les parties prenantes dont nous faisons partie n'ont pas été consultées.

515

Les impacts visuels pour notre terrain n'ont pas été considérés dans l'étude. Les engagements que prend la RIDL sont vagues et inexistants pour plusieurs de nos préoccupations. L'évaluation des autres options que l'agrandissement du site actuel nous semble incomplète.

520

Au cours des prochaines minutes, nous reviendrons un peu plus en détail sur les trois derniers éléments.

Premièrement, les impacts visuels pour notre terrain n'ont pas été considérés dans l'étude. Il est important de comprendre que le LET de Mont-Laurier et notre terrain sont tous deux situés à flancs de montagne opposés, séparés seulement par les 350 mètres de la vallée du ruisseau Villemaire.

525

Compte tenu de la distance et de la topographie, la RIDL aurait besoin d'installer une barrière visuelle de 50 mètres ou 165 pieds de hauteur afin de mitiger les impacts visuels. Inutile de dire que la plantation de sapins proposée par la RIDL sera largement insuffisante.

530

Deuxièmement, les engagements que prend la RIDL sont vagues ou inexistants pour plusieurs de nos préoccupations. Advenant que le projet actuel aille de l'avant, malgré nos contestations, voici une liste de préoccupations pour lesquelles nous voudrions obtenir des engagements clairs de la part de la RIDL :

535

- La qualité des eaux de ruissellement des coteaux avoisinants et de la nappe phréatique.
- La qualité de l'air et le niveau des poussières émises.
- Les odeurs émises, qui sont déjà problématiques avec les installations actuelles.
- Le niveau de bruit.

540

- La concentration d'oiseaux ou d'autres animaux indésirables.
- La pollution lumineuse.
- La gestion des plaintes, des débordements et des trous dans les membranes.

545

Bref, pour chacune de ces préoccupations, l'objectif serait de définir les points de contrôle, les méthodes de mesure, les seuils acceptables ainsi que les mitigations à mettre en place en cas de non-conformité.

550

Troisièmement, l'évaluation des autres options que l'agrandissement du site actuel nous semble incomplète. Nous aurions aimé avoir une évaluation sérieuse impartiale basée sur d'autres critères que les coûts du projet à court terme.

555

Évidemment que l'option de relocalisation du LET paraît plus dispendieuse aujourd'hui, mais qu'advient-il si nous devons déménager le site dans 10, 20 ou 30 ans? Les économies réalisées pourraient nous coûter très cher si nous n'avons pas le courage de prendre la bonne décision maintenant.

560

Nous croyons que le site actuel du LET de Mont-Laurier ne représente pas un choix durable. Une comparaison sommaire des quatre LET des Laurentides démontre bien qu'il s'agit du pire site, selon chaque critère évalué.

565

Par exemple, le site de Mont-Laurier comporte près de 1 000 résidences dans un rayon de 2 kilomètres, versus une moyenne de 36 résidences pour les autres LET. Le site de Mont-Laurier est situé à 60 mètres du lac Bélec, versus une moyenne de 1,3 kilomètre pour les autres LET. Les LET sont généralement implantés en zone rurale et non au cœur de leur municipalité.

570

La RIDL élimine d'emblée l'option du transport de déchets sur le site du Complexe environnemental de la Rouge, CER. Nous ne sommes pas d'accord. Cette conclusion est basée sur un rapport datant de 2019, soit un an avant que la MRC des Pays-d'en-Haut ne cesse d'acheminer ses déchets vers le site du CER.

En 2023, le CER a enfoui 18 500 mètres cubes de déchets sur une capacité de 33 000 mètres cubes. En ajoutant les 11 000 mètres cubes de la RIDL, le total serait d'environ 29 500 mètres cubes

575 de déchets pour les deux LET combinés, soit un peu moins de 90 % de la capacité annuel du LET
de Rivière-Rouge. La vie utile de ces options est évaluée entre 10 à 20 ans.

Nous pensons que les options de relocalisation ou de transport vers le CER sont viables et
qu'elles devraient être évaluées ou même jumelées.

580 En conclusion, l'implantation du LET de Mont-Laurier faite en 1985 sur le site existant de la
RIDL était probablement la meilleure décision dans le contexte de l'époque. Mais aujourd'hui, nous
sommes convaincus que le projet représente un défi d'acceptation sociale trop grand et que ses
installations sont situées trop près des habitations et des cours d'eau pour présenter une solution
585 durable.

590 Finalement, merci à la commission pour le temps accordé, en espérant que vous saurez
maintenant obtenir les réponses qui nous permettront d'être convaincus que la meilleure solution
sera mise de l'avant, en prenant compte de toutes les parties prenantes et de toutes les
préoccupations du projet. Merci.

LE PRÉSIDENT :

595 Merci beaucoup, Monsieur Lacasse. Je vous souhaite bonne fin de soirée, mais vous pouvez
continuer à écouter les échanges, si ça vous intéresse, bien sûr.

M. PHILIPPE LACASSE :

Merci.

600

M. PATRICE COURSOL

LE PRÉSIDENT :

605

J'appelle maintenant monsieur Patrice Coursol.

M. PATRICE COURSOL :

610

Bonjour, Monsieur le président, bonjour tout le monde alentours. Donc, je suis Patrice Coursol. Je suis le fils de Maurice Coursol qui, en 1980 quelques, a vendu son terrain à la Régie intermunicipale à l'époque, en n'ayant pas très connaissance des impacts environnementaux d'un tel mouvement. Aujourd'hui, on les voit un peu plus, et c'est de ça que je veux vous faire part

615

aujourd'hui. C'est un travail moins recherché que les requérants précédents, je souligne quand même leur travail qui était très étoffé.

620

Pour ma vision à moi, ce projet-là a un impact sur l'écoulement des eaux autour du site. Comme monsieur juste avant moi, Lacasse, l'a dit : il y a un lac naturel qui se trouve à 60 mètres. Ce lac naturel là a un écoulement qui sort du lac et s'en vient vers le chemin Adolphe-Chapleau, où on réside. Et de chaque côté, il y a des lignes d'écoulement de l'eau, et il y a même l'écoulement de l'eau du côté droit qui a été considéré comme un cours d'eau dans les dernières années, donc ça a un impact sur toute l'eau qui s'en va vers la rivière du Lièvre.

625

Considérant que l'écoulement des eaux est prévu seulement vers le ruisseau Villemaire dans le projet, moi je peux dire que la pente, quand je la monte en ski de fond, elle est beaucoup plus abrupte, et il n'y a pas de place où ça descend, donc l'eau s'en vient certainement vers la rivière du Lièvre. C'est mon *break* quand je redescends vers chez moi.

630

Considérant qu'une source d'eau dessert sept résidences sur cette terre-là, dans les dernières années, on a dû installer, dans ces sept résidences-là, des systèmes d'assainissement des eaux, parce qu'il y avait des problèmes avec du E. coli dans notre eau, ce qui était nouveau. Depuis 1970 que cette source-là avait été testée à chaque année et il n'y avait jamais eu de défi à ce niveau-là.

635

Ensuite de ça, l'impact sur la qualité de vie en raison des odeurs. De plus en plus, surtout depuis deux ans, il y a vraiment des impacts qui ont quadruplé. Quand on regarde les journées, quand on compte les journées, j'ai un spa en arrière de ma maison, et je vous dis qu'il y a certains soirs qu'on n'y va pas, parce que ça ne sent pas assez bon. Ce n'est pas plaisant du tout.

640

Certainement, ça a été évoqué tantôt : la baisse de la valeur des propriétés en est impactée assurément.

645 Un impact sur la qualité de vie en raison du bruit : comme l'ont dit mes prédécesseurs, c'est très proche de la ville. Il y a des machines qui circulent sur ce site-là. Nous, dans nos maisons, on entend les machines, on les voit quand on est sur la partie plus élevée de notre terre, donc ce qui fait que ça amène des inconvénients au niveau de la qualité de vie à ce niveau-là.

650 L'impact sur l'aspect visuel environnant : en plus du bruit, l'aspect visuel est détérioré, malgré les efforts d'aménagement autour de la clôture délimitant le site. Les vents, les animaux transportent les résidus dans les champs, sur les terrains et proche des résidences. Moi, on se promène, puis on ramasse des carcasses puis des choses comme ça dans les champs, parce que les animaux les transportent, les amènent du site.

655 Donc, voilà. C'était la raison de ma demande pour cette fois-ci. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Merci beaucoup.

660

M. ALEXANDRE RICHARD

LE PRÉSIDENT :

665 Pour terminer, je demanderai à madame Thibault-Bédard de résumer les motifs de la requête pour la personne qui ne pouvait pas être présente avec nous ce soir.

LA COMMISSAIRE :

670 Bonjour. Alors, la commission va résumer les motifs de monsieur Alexandre Richard.

675 Le requérant exprime des préoccupations à l'égard de l'application de la séquence éviter/minimiser/compenser ainsi que de la destruction de 5,38 hectares de milieux humides et 3,14 hectares de milieux boisés.

Il propose des avenues, comme la ségrégation et le traitement de certaines matières sur le site, afin de libérer de l'espace et éviter l'empiètement dans des zones non impactées. Il questionne la portée temporelle de l'étude d'impact, qui ne permet pas d'inclure les interventions requises lorsque les membranes atteindraient leur fin de vie utile.

680

Il est d'avis que les sommes déposées en fiducie sont insuffisantes à la restauration des lieux en raison de caractérisations qui seraient incomplètes. Il questionne l'exhaustivité de la modélisation et de l'analyse de la dispersion des contaminants dans l'atmosphère ainsi que des substances présentes dans les eaux de lixiviation. Il souligne l'importance de connaître le coût réel de l'enfouissement ainsi que de nos actes collectifs.

685

Il s'inquiète de la recherche de solutions à moindre coût qui seraient susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs de décarbonation et de pérenniser la production et la mise en marché d'objets ou de matières dont la durée de vie utile n'est pas optimale ou qui sont inutiles.

690

Finalement, il remet en question la justification du projet, qui reposerait sur une surestimation des besoins d'enfouissement projetés, alors que de multiples solutions de rechange efficaces existeraient.

695

LE PRÉSIDENT :

Merci, Madame. Alors, ça résume les quatre requêtes acceptées par le ministre pour mandater le BAPE.

700

PRÉSENTATION DE L'INITIATRICE DU PROJET

M. JIMMY BRISEBOIS

705

M. JIMMY BRISEBOIS :

Jimmy Brisebois, directeur général de la Régie. Monsieur le président, Madame la vice-présidente, gens présents dans la salle et en visioconférence, je vous souhaite la bienvenue à Mont-

710 Laurier. Je suis heureux de vous présenter notre projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement de la Régie. Donc, sans plus attendre, commençons la présentation.

715 La Régie, elle a été fondée en 1985. C'est une entente intermunicipale entre 12 municipalités, toutes situées dans la vallée de la Lièvre de la MRC d'Antoine-Labelle. Notre mission, c'est d'assurer la disposition des matières résiduelles auprès de ses membres. Vous voyez la liste des 12 municipalités membres.

720 Comment fonctionne une régie? C'est un conseil d'administration. Un élu par municipalité siège au conseil d'administration, soit les municipalités membres. Le budget doit être adopté par les deux-tiers des municipalités membres. Tous les règlements d'emprunt doivent être adoptés à l'unanimité des municipalités membres.

725 Notre budget, en 2025, était de 8,5 millions. 50 % des revenus proviennent des quotes-parts des municipalités. 50 %, des revenus d'affaires. La gestion des matières résiduelles représente 2,4 millions sur notre budget de 8,5 millions, soit 28 % du budget.

730 La régie exploite à son complexe environnemental : une plateforme de compostage de matières organiques, un lieu d'enfouissement technique, un centre de transfert des matières récupérables, un écocentre, un centre de traitement des boues de fosses septiques, et une usine de traitement des eaux.

On va vous présenter les mesures qu'on a faites depuis le début pour diminuer l'enfouissement.

735 Avant 2015, on a instauré la collecte sélective sur tout notre territoire. En même temps, on a fait une collecte de carton pour 200 commerces sur tout notre territoire. On est pratiquement les seuls au Québec à offrir ce service-là.

Depuis 2015 :

- 740
- On a construit une plateforme de compostage.
 - On a instauré la collecte des matières organiques.
 - On a diminué la fréquence des collectes des matières résiduelles de 34 à 26 et de 26 à 20 annuellement.

- 745
- On valorise maintenant nos centres industriels.
 - Les boues municipales, maintenant, de nos cinq municipalités membres qui ont des usines vont à la valorisation agricole.
 - Depuis 2019, il y a la gratuité pour la disposition à l'écocentre des matériaux triés par les citoyens.
 - 2020, on a établi un *Règlement sur la collecte et le transport des matières résiduelles* qui oblige à participer aux trois collectes.
 - 2021, on a fait une tarification incitative, des pénalités pour les citoyens et entreprises qui ne veulent pas trier leurs matières quand ils arrivent à la Régie.
 - 2023, on a établi une collecte commerciale des matières organiques pour les restaurants et gros générateurs. On a présentement environ 40 clients pour 90 tonnes annuellement.
- 750
- 755
- Et en 2023, on a créé un poste d'inspecteur afin de faire respecter le *Règlement sur la collecte et le transport des matières résiduelles*.

Depuis 1995, on a plusieurs mesures et services pour détourner des tonnages d'enfouissement.

760

On récupère : les pneus, les résidus domestiques dangereux, les matelas et sommiers, les appareils des technologies de l'information et communications, appelés les « TIC », polystyrène (le *styrofoam*), les plastiques agricoles et les autres plastiques. Et on récupère les appareils contenant des halocarbures.

765

En fait de service :

- On offre un service conseil gratuit pour les citoyens et commerces concernant leur gestion des matières résiduelles.
 - On a un centre de déchiquetage de documents confidentiels.
 - On a un partenariat avec Zone emploi qui ont implanté une recyclerie. C'est un projet d'économie sociale et circulaire.
- 770

Et je vais vous présenter le site du projet. Si on commence par l'entrée du projet. Quand vous rentrez à la Régie, on a, en premier, un centre de transfert des matières recyclables qui s'en va au centre de tri de Gatineau. On a notre LET actuel. Après, on voit, en vert, tout notre ancien LES, lieu enfouissement sanitaire. On descend plus bas, on a notre écocentre, on a une plateforme de récupération, on a notre système de traitement d'égout septique et notre usine de traitement des

775

eaux. Et plus à droite, vous voyez la plateforme de compostage, et dans le carré orange, c'est là qu'on... le projet d'agrandissement de notre LET qu'on veut faire.

780

Notre lieu d'enfouissement, tout a débuté en 1985. D'abord aménagé en LES. Un LES, c'est qu'on prenait une pelle et on creusait 4 mètres, on mettait des déchets, puis on les enterrait. Puis depuis 2009, maintenant, c'est plus compliqué. Il faut mettre des membranes et un système de traitement de toutes les eaux. Et lorsqu'il est fini, on met une autre membrane par-dessus pour vraiment contenir, et on capte les biogaz.

785

La capacité autorisée est de 330 000 mètres cubes. L'atteinte de la capacité autorisée est prévue vers décembre 2025, et une fermeture définitive à l'été 2026. Lieu d'enfouissement, les besoins. On avait trois choix, soit : un nouveau site sur notre territoire; exporter nos déchets à l'extérieur de notre territoire; ou agrandir sur place.

790

Pourquoi agrandir sur place? On avait toutes les infrastructures en place, on est dans une localisation stratégique, puis ça optimise toutes les opérations de la Régie.

795

Notre tonnage moyen enfoui est d'environ 13 000 tonnes par année. On demande un décret basé sur 15 000 tonnes par année, pour permettre à la RIDL de gérer les imprévus, comme exemple, la tornade qu'il y a eu en 2009, qui nous a... il a fallu qu'on gère 6 000 tonnes en trois mois.

800

Le présent projet ne prévoit aucun nouveau client et se limite toujours au territoire de nos 12 municipalités membres.

Pour la suite, je laisserais la parole à madame Dominique Grenier, qui va vous expliquer le prochain.

805

Mme DOMINIQUE GRENIER

Mme DOMINIQUE GRENIER :

810

Bonsoir à tous. Donc, le projet d'agrandissement proposé, comme l'a expliqué monsieur Brisebois, donc il va être constitué de la zone que vous voyez sur l'image, à droite. C'est une zone

de 7 hectares qui va être composée de 15 nouvelles cellules d'enfouissement, qui seront développées progressivement de l'est vers l'ouest, avec déboisement progressif de chacune des cellules.

815

Donc, il est prévu d'ouvrir environ une cellule aux trois à quatre ans, et ensuite, il y a un séquençage, donc on ouvre une cellule, une fois qu'une cellule est complétée, on vient fermer une portion de cette cellule-là pour pouvoir poursuivre l'enfouissement puis minimiser les impacts.

820

La durée de vie du projet d'agrandissement est d'environ 36 ans, en considérant 15 000 tonnes de matières résiduelles enfouies par année.

L'objectif, bien sûr, c'est d'assurer le confinement des matières résiduelles et des émissions, ainsi que du captage et du traitement de ces émissions.

825

On voulait mentionner aussi que le projet initial prévoyait une zone B, qui était située au nord de la zone projetée actuellement, et cette portion-là du projet a été retirée, suite à certaines questions qui avaient été soulevées par le Ministère, notamment en lien avec l'émission des gaz à effet de serre, les odeurs et la contamination potentielle d'eaux de surface.

830

Donc, le projet proposé respecte les exigences réglementaires du *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles*, notamment en ce qui concerne la zone tampon qui est exigée dans le Règlement, une zone tampon de 50 mètres au minimum.

835

Si on regarde l'autre diapo, donc on voit ici la bande verte tout autour du site, qui fait un minimum de 50 mètres de largeur à partir de la zone d'enfouissement.

840

Ensuite, on a aussi un système d'imperméabilisation à double niveau d'étanchéité, avec une série de géosynthétiques, qu'on peut voir sur la photo ici aussi. Donc, quand, ça, c'est construit, il y a tout un programme d'assurance qualité, un programme de surveillance qui doit être attesté par un tiers expert après que les travaux soient complétés.

845

Ensuite, on va installer un système de captage et de traitement des eaux de lixiviation au fond de chacune des cellules, qui va être constitué de conduites, qu'on peut voir sur la photo suivante, de conduites perforées. À partir de ces conduites-là, on va vraiment capter toute l'eau qui aura percolé

à travers la masse de matières résiduelles pour ensuite l'envoyer au système de traitement des eaux de lixiviation.

850 Donc, ce qu'on appelle les « eaux de lixiviation », ce sont les eaux de précipitation qui ont percolé à travers les matières résiduelles. Donc, on s'assure que ces eaux-là restent confirmées dans le confinement et qu'elles sont envoyées au système de traitement.

855 Ensuite, une fois les matières mises en place dans la cellule de confinement, on va s'assurer de gérer les biogaz. Donc, on va installer un système de gestion des biogaz, et on va procéder au recouvrement final imperméable des cellules d'enfouissement.

860 Donc, on peut voir aussi sur la photo suivante, donc, qu'il va y avoir l'utilisation de géosynthétiques, aussi, étanches, pour venir recouvrir les cellules une fois qu'elles sont complétées, qu'elles sont remplies. On va aussi installer des puits de soutirage de biogaz, et on va s'assurer de contrôler le biogaz et l'envoyer à un système de destruction, ce qu'on appelle une « torchère ».

865 Finalement, il va y avoir aussi tout un système de gestion des eaux de ruissellement. Donc, pendant les travaux puis après l'agrandissement, après le recouvrement final, on va s'assurer que toutes les eaux de ruissellement, donc les eaux, qu'on appelle, les eaux qui n'auront pas été en contact avec les matières résiduelles, on va s'assurer de bien les gérer pour bien contrôler les matières en suspension avant qu'elles ne soient rejetées dans les cours d'eau ou dans le réseau hydrographique.

870 Et il va y avoir, comme à l'heure actuelle du LET existant, tout un programme de suivi environnemental, que je peux vous présenter sur la diapo suivante. Donc on voit ici la zone d'agrandissement.

875 Donc, il va y avoir un suivi de la migration du biogaz dans le sol par des puits qui vont être forés en amont. Donc, on peut voir en amont, à gauche de la zone d'enfouissement, ce qui est l'amont, et ensuite l'aval, ce qui est à droite.

Donc, il va y avoir des puits de suivi de la migration du biogaz, il va y avoir des puits de suivi de l'eau souterraine pour s'assurer que le confinement est bien réalisé, et il va y avoir aussi un suivi de la qualité des eaux de surface, donc s'assurer... Il y a un bassin qui est prévu, qui va récolter,

880 vous voyez à droite, ici, donc un bassin de rétention des eaux de ruissellement, pour s'assurer de
contrôler la qualité de ces eaux-là avant qu'elles poursuivent leur parcours vers le réseau
hydrographique.

Donc, je passe la parole à monsieur Martin Pérusse pour la suite.

885

M. MARTIN PÉRUSSE

890 **M. MARTIN PÉRUSSE :**

Merci. Bonsoir tout le monde, merci d'être là. Je vais prendre quelques minutes pour résumer,
pour vous, comment on a traité les milieux naturels, faire l'évaluation des impacts.

895 La première étape, eh bien, on doit caractériser le milieu sur lequel on travaille. Donc, on a fait
des inventaires de la flore et de la faune pour caractériser les habitats naturels. Ce que vous voyez
ici, c'est une photographie aérienne du site. On voit l'ampleur du site et les environs, et le site lui-
même du projet.

900 Alors, la première étape, comme je disais, on a identifié les milieux naturels présents. On voit
le ruisseau Villemaire ici, et les milieux humides tout le long du ruisseau, il y en a. Et si vous voyez
ici et ici, il y a aussi des milieux humides. Ce sont principalement des marécages arborescents et
des tourbières boisées, c'est-à-dire des milieux humides qui n'ont pas nécessairement un plan d'eau,
mais plutôt des arbres au travers d'eux.

905

Juste à côté, on a un boisé qui est composé de feuillus et de résineux. On a encore ici des
milieux humides, marécages arborescents et tourbières boisées, ici un peu de végétation, et en rose
pâle ici, ce sont des milieux anthropiques, c'est-à-dire des milieux qui sont déjà perturbés.

910 Alors, ça, c'est la première étape. On comprend la nature du milieu sur lequel on travaille.

La deuxième étape, c'est de superposer l'empreinte du projet sur ces milieux-là. C'est ce que vous voyez, le trait rouge ici. Et en faisant ça, ça nous permet de pouvoir calculer les superficies de milieux naturels qui seront perdues par la mise en place du projet.

915

Évidemment, ce qu'on voit ici, c'est au maximum du projet après 30 ans, alors que toutes les cellules auront été construites. Mais évidemment, on ne fait pas ça d'un coup, ça se fait progressivement sur 30 ans.

920

Donc, la prochaine étape, on a calculé la perte de milieux naturels. On a un peu plus de 3 hectares de milieux anthropiques qui seront perdus, 3,33 hectares. On aura 3,25 hectares de végétation terrestre qui seront perdus. Et pour les milieux humides, 5,6 hectares.

925

S'il y en a qui se demandent, un hectare, ça ressemble à quoi, on ne joue pas souvent avec ça, je vous dirais que l'IGA que vous avez ici en ville, son stationnement, si on va jusqu'à 117, le stationnement du IGA, c'est un hectare. Ça vous donne une image d'à quoi ça ressemble, un hectare.

930

Après ça, on a regardé la faune et la flore. Évidemment, au Québec, il y a une *Loi sur les espèces menacées et vulnérables*. Et du côté du Canada, il y a une autre loi, qui est la *Loi sur les espèces en péril*. Donc, il y a un focus important qui est mis sur les espèces qu'on appelle les « espèces à statut particulier ».

935

Donc, ce qu'on a fait, c'est qu'on a fait des inventaires particuliers pour rechercher ces espèces-là, espèces floristiques et fauniques, en 2020 et 2021.

940

Et ce qu'on a trouvé, c'est que, sur le site, on n'a trouvé aucune espèce faunique à statut particulier. Et même chose pour les espèces floristiques, on n'a trouvé aucune espèce qui soit menacée ou vulnérable.

Cependant, on a trouvé l'occurrence d'une espèce qui est sensible à la cueillette : la fougère. Vous connaissez peut-être, la « tête de violon », qui s'appelle la Matteuccie fougère-à-l'autruche. On a trouvé une occurrence de cette espèce-là sur le site.

945 Suite à des discussions avec le Ministère, on a refait, en 2023, d'autres analyses pour les espèces à statut. On a fait deux choses. On a fait une analyse de potentiel pour voir le potentiel de présence puis après ça on a fait des inventaires.

950 L'analyse de potentiel a révélé qu'il n'y avait aucune espèce à potentiel élevé de présence sur le site.

On a également fait le constat qu'il y avait, en périphérie du site, des habitats de remplacement pour la présence potentielle d'espèces. Il y avait des habitats de remplacement disponibles tout autour du site.

955 On a aussi fait, entre juin et octobre 2023, des inventaires de flore et d'herpétofaune. Et là aussi, encore une fois, aucune espèce à statut n'a été trouvée.

960 On a également fait un inventaire particulier pour le Grand Pic. Le Grand Pic, c'est un oiseau qui a un statut particulier de protection et qui, comme vous le voyez sur la photo, évidemment, comme les pics, fait des cavités, il fait des trous dans les arbres, dans les chicots, les arbres morts.

965 Donc, on a fait un inventaire, pour essayer de retrouver s'il y avait présence, observation ou présence de ces cavités-là. On n'a pas observé l'oiseau, mais on a trouvé deux cavités qui pourraient être utilisées par le Grand Pic. Toutefois, ces deux cavités-là ne sont pas présentes sur le site où le projet sera construit, ils sont en périphérie.

970 La dernière étape de notre analyse, c'est de mettre en place, de planifier la mise en place de mesures d'atténuation. Je vous en donne quelques exemples ici.

975 Évidemment, l'ensemble des milieux humides détruits vont être compensés. Ça, on n'a pas le choix, ce n'est pas une décision du promoteur, c'est une obligation qu'on a. Et c'est une obligation financière, c'est-à-dire qu'on doit verser au Fonds vert, dans ce cas-ci c'est un montant d'environ un demi-million de dollars, qui est déposé et qui est redistribué par le gouvernement pour la réalisation dans la région de projets de restauration, de protection de milieux humides avec les organisations locales.

980 On va aussi faire un déboisement progressif qui sera étalé sur 30 ans. Donc, on ne va pas raser tout ça d'un seul coup, on va le faire progressivement, à mesure que les cellules sont ouvertes aux trois ou quatre ans.

Le déboisement sera aussi réalisé entre le 1^{er} octobre et le 1^{er} avril, afin d'assurer la protection des oiseaux migrateurs.

985 On va aussi faire le balisage des arbres avec cavité pour le Grand Pic pour être certain qu'ils sont protégés.

990 Et les opérations de terrassement seront réalisées entre le 1^{er} avril et le 1^{er} novembre, pour s'assurer de protéger de la mortalité les populations d'amphibiens, de reptiles et de micromammifères.

Ça fait le tour pour les milieux naturels. Je repasse la parole à ma collègue, Dominique. Merci.

995

Mme DOMINIQUE GRENIER

Mme DOMINIQUE GRENIER :

1000 Donc, il y a d'autres impacts qui ont été évalués...

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, il vous reste maximum cinq minutes.

1005

Mme DOMINIQUE GRENIER :

Oui, on va faire ça vite. Donc, on a évalué aussi les autres impacts, donc concernant l'eau, les émissions atmosphériques et les odeurs, et le bruit.

1010

Pour ce qui est de l'eau, bon, il y a des impacts potentiels au niveau des eaux souterraines, des eaux de surface, donc modification de cours d'eau, modification du régime d'écoulement des eaux de ruissellement et de leur qualité.

1015

Plusieurs mesures, des exemples de mesures de protection et d'atténuation ont été proposés, donc déboisement graduel, recouvrement final progressif des cellules, mise en place d'un bassin de rétention, et caetera.

1020

Donc, ensuite, il y a eu aussi l'évaluation des impacts au niveau des émissions atmosphériques et des odeurs.

1025

Donc, il y a eu une modélisation qui a été faite sur 10 kilomètres carrés par 10 kilomètres carrés autour du site, en considérant les récepteurs sensibles et en se basant sur les caractéristiques du site et d'autres références de LET au Québec.

Donc, toutes ces activités-là, toutes les activités du site ont été prises en compte, donc pas seulement l'enfouissement, mais les activités de compostage, écocentre, circulation de camions, bassin de traitement des eaux et de boues de fosses septiques.

1030

L'étude de modélisation a été faite aussi selon le pire cas de figure, par principe de précaution.

Donc, le projet, selon la modélisation, le projet proposé est conforme à la réglementation québécoise sur la qualité de l'air.

1035

En regard des odeurs, il y a plusieurs scénarios qui ont été modélisés, et dans le cas des pires hypothèses, il y a l'existence d'un potentiel d'un léger dépassement au niveau de deux résidences.

Donc, au niveau des émissions atmosphériques, il y a plusieurs exemples de mesures protection et d'atténuation qui peuvent être utilisés, comme vous voyez.

1040

On va passer au bruit. Donc, au niveau du bruit, il y a aussi eu une modélisation du bruit, en considérant les périodes les plus critiques et les récepteurs sensibles. Donc, le résultat, c'est le respect des normes et des critères de bruit qui sont imposés par le Ministère et la Ville de Mont-Laurier.

1045

Et il y a des exemples aussi, que vous voyez à l'écran, concernant des mesures de protection et d'atténuation.

1050

Donc, je laisse le mot de la fin à monsieur Brisebois.

M. JIMMY BRISEBOIS

1055

M. JIMMY BRISEBOIS :

Les bénéfices du projet, c'est que :

1060

- On rentabilise des ouvrages qui sont déjà sur place.
- On investit directement dans la région 20 millions.
- Ça nous permet de construire un fonds de suivi post-fermeture, quand qu'on va faire la responsabilité d'entretenir le site pendant 30 ans après sa fermeture.
- On fait une disposition sécuritaire des matières résiduelles ultimes pendant une période d'environ 36 ans.
- On répond aux besoins de nos citoyens et de nos entreprises du territoire.
- Puis notre projet est conforme aux exigences réglementaires du ministère de l'Environnement.

1065

Merci.

1070

LE PRÉSIDENT :

Merci, Monsieur Brisebois, et merci à vos collègues. Peut-être, avant de prendre la pause, je vous demanderais d'établir la liste des documents que vous avez déposés à la suite de la rencontre préparatoire, durant laquelle la commission vous a demandé le dépôt de ces documents.

1075

M. JIMMY BRISEBOIS :

La liste, on l'a-tu? On l'a faite, mais on ne l'a pas... Vous voulez avoir la liste?

1080 **LE PRÉSIDENT :**

OK. Peut-être que vous pourriez le faire après la pause, alors?

1085 **M. JIMMY BRISEBOIS :**

On va voir, oui, après la pause.

LE PRÉSIDENT :

1090 D'accord. Pour le ministère de l'Environnement.

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU

1095 **Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :**

1100 Le ministère de l'Environnement, nous avons déposé deux types de documents. Donc, la première partie concerne toutes les autorisations environnementales qui ont été délivrées pour le site d'enfouissement actuel. Et la deuxième série vise les plaintes et les éventuels avis de non-conformité qui visent également le site, donc pas nécessairement le LET, mais l'ensemble du site.

LE PRÉSIDENT :

1105 Merci. La MRC.

1110

M. JOCELYN CAMPEAU

1115 **M. JOCELYN CAMPEAU :**

La MRC d'Antoine-Labelle, à la demande de la commission, a déposé le Schéma d'aménagement et de développement révisé, actuellement en vigueur, et qui date de 1999, ainsi que le Plan régional des milieux humides et hydriques, adopté par le conseil des maires, tout récemment, en janvier dernier.

LE PRÉSIDENT :

Merci. Ville de Mont-Laurier.

1125

M. FRANÇOIS LEDUC

1130 **M. FRANÇOIS LEDUC :**

La Ville de Mont-Laurier n'a déposé aucun document, considérant que nous n'avons aucune plainte au registre officiel des plaintes. Donc, c'était ce qui était demandé.

1135 **LE PRÉSIDENT :**

Je pense que la demande de la commission était à cet effet. D'accord, merci. Le CER.

1140

Mme MARLÈNE PERRIER

Mme MARLÈNE PERRIER :

1145 Nous n'avons aucun document à déposer.

LE PRÉSIDENT :

Parfait, merci. Et Recyc-Québec.

1150

Mme KATERI BEAULNE-BÉLISLE

1155

Mme KATERI BEAULNE-BÉLISLE :

Pareil, nous n'avions pas de documents à déposer.

LE PRÉSIDENT :

1160

Très bien, merci. Alors, nous reprendrons après la pause avec vous. Donc, nous allons prendre une pause d'une quinzaine de minutes. Le registre est ouvert, vous pouvez vous inscrire. Et madame St-Gelais et monsieur Fournier vont prendre les 10 premières inscriptions, et je vous rappelle, c'est une question par intervention. À tout de suite.

1165

SUSPENSION DE QUELQUES MINUTES

1170

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. ROMAN HORMEK

1175

LE PRÉSIDENT :

J'appelle monsieur Roman Hormek.

1180 Pour votre information, normalement, une première séance, c'est la séance à laquelle participent le plus de citoyens et le plus de participants, participantes, et c'est la raison pour laquelle les commissaires se font un devoir de poser moins leurs questions et de laisser plus la place aux personnes qui posent des questions, surtout pour la première séance.

1185 Bien sûr, la commission se reprend le lendemain après-midi, parce qu'il y a beaucoup moins de monde. Donc, elle se défoule sur l'initiatrice et les personnes-ressources. Mais comme ce soir il y a relativement, jusqu'à maintenant du moins, peu d'inscriptions, bien, il y en a six inscriptions, la commission va se permettre d'intégrer peut-être ici et là ses propres questions à travers les vôtres.

1190 Alors, j'appelle sans plus tarder monsieur Roman Hormek. Allez-y, venez.

Et puis je demanderais à l'initiatrice ou à monsieur Brisebois de nous indiquer la liste des documents déposés.

1195 **M. JIMMY BRISEBOIS :**

Oui, vous nous aviez demandé cinq documents :

- En premier, tous les rapports annuels des cinq dernières années.
- 1200 • Un document explicatif justifiant le projet, de trois à cinq pages.
- L'évolution quantitative pour l'enfouissement par habitant et par catégorie, de 2015 à 2024.
- Vous nous avez demandé de déposer le registre des plaintes des citoyens.
- Et un tableau concernant les coûts enfouissement RIDL versus à l'extérieur.

1205 Ça a été déposé. C'est cinq documents.

LE PRÉSIDENT :

1210 Merci, Monsieur Brisebois. — Allez-y, Monsieur.

M. ROMAN HORMEK :

1215

Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, moi j'ai plusieurs questions à poser, mais j'ai le droit juste à une question. Pourquoi il passe son temps à parler de... monsieur Brisebois avec tout le monde, deux résidences qui sont affectées juste dans le secteur où ce qu'on est?

1220

Moi puis ma femme, on a deux résidences puis deux terrains vacants, puis bâtis à côté, on est 10 résidences qui sont affectées. Ça, j'aimerais savoir pourquoi il parlait juste deux résidences, dans le rapport d'ingénierie puis dans le rapport.

LE PRÉSIDENT :

1225

Vous parlez spécifiquement au niveau des odeurs?

M. ROMAN HORMEK :

1230

Ah, bien, les odeurs, les oiseaux. Les oiseaux, moi je peux vous dire exactement, première machine qu'on a commencé à travailler, parce que ma maison à côté, le champ va être plein d'oiseaux.

LE PRÉSIDENT :

1235

D'accord. Je pense que je vais commencer par une première question.

M. ROMAN HORMEK :

1240

Bien, la question, c'est : pourquoi il parle deux résidences?

LE PRÉSIDENT :

1245

OK. Vous avez indiqué que selon la modélisation du pire scénario... La modélisation du pire scénario, j'aimerais que vous la définissiez à monsieur. Et nous dire pourquoi vous utilisez ce type de modélisation.

1250 Est-ce que c'est exigé par le ministère de l'Environnement? Pourquoi c'est exigé par le
ministère de l'Environnement? Et qu'est-ce qu'il advient, finalement, quand cette modélisation vous
donne le résultat comme étant deux résidences impactées?

M. ANDRÉ SIMARD :

1255 Bonsoir, Monsieur le président. Si vous permettez, on a préparé une...

LE PRÉSIDENT :

Votre nom. Votre nom.

1260 **M. ANDRÉ SIMARD :**

Pardon?

LE PRÉSIDENT :

1265 Votre nom, pour les fins de la sténographie.

M. ANDRÉ SIMARD :

1270 Ah, pardon. André Simard. Je suis consultant pour la Régie. On a préparé une présentation
sur les odeurs qui permettrait peut-être de répondre à plusieurs questions à ce sujet-là. Donc, si on
peut projeter à l'écran.

LE PRÉSIDENT :

1275 Excusez-moi.

M. ANDRÉ SIMARD :

1280 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Ça dépend, si c'est une présentation de 20 minutes, c'est non.

1285

M. ANDRÉ SIMARD :

Non, non.

1290

LE PRÉSIDENT :

Si c'est une présentation de maximum cinq minutes, c'est oui.

M. ANDRÉ SIMARD :

1295

Cinq, sept.

LE PRÉSIDENT :

1300

Cinq minutes. Cinq minutes.

M. ANDRÉ SIMARD :

1305

Cinq minutes. Bon. Bien, à ce moment-là, c'est peut-être mieux de plus répondre à la question de monsieur directement.

Quand on parle de deux résidences, on parle... Parce qu'il faut distinguer la situation actuelle puis le projet d'agrandissement. L'étude d'impact a été faite sur le projet d'agrandissement. C'est sûr que le site actuel, il y a un impact supérieur à ça, puis il y a des raisons pour ça. C'est la forme du site qui nous empêche de fermer, puis il faudrait peut-être montrer quelques images. Désolé, Monsieur le président.

1310

Donc, le site actuel, la configuration du site, quand on l'a transformé, en 2009, c'était un LES au départ qui avait une certaine géométrie. Puis on a pris le volume résiduel qu'il y avait en 2009, puis on l'a transformé en LET. Donc, on a réaménagé le site, on a reconfiguré. Mais ça a fait en sorte

1315

qu'on n'est pas en mesure de fermer progressivement, rapidement, le site, parce qu'il est étroit et il est en hauteur, et ça nous empêche de faire la fermeture. C'est pour ça que depuis quelques années...

1320 **LE PRÉSIDENT :**

Vous parlez du LES?

1325 **M. ANDRÉ SIMARD :**

Du LET.

LE PRÉSIDENT :

1330 Du LET.

M. ANDRÉ SIMARD :

1335 C'est pour ça, si j'avais les images, ça m'aiderait beaucoup. Ah, elles sont là. Bon, OK. Donc, vous voyez, l'enceinte qui est montrée, l'ensemble de l'enceinte, c'est l'ancienne empreinte du LES, le lieu d'enfouissement sanitaire. Il n'y avait pas d'obligation de membrane, et caetera.

1340 En 2006, quand le Ministère a adopté le nouveau règlement sur les matières résiduelles, on a pris la capacité qui restait, il restait 330 000 mètres cubes, et on a reconfiguré le site, puis on a fait le LET.

1345 Mais étant donné qu'il fallait garder une distance par rapport au LES, et caetera, ça a fait qu'on a un site qui est montré en couleur, qui est étroit, et en hauteur. Donc, ça nous empêche de fermer rapidement le site, donc il y a des... surtout, il y a eu, on voit justement la configuration puis les courbes qui montrent la hauteur.

Donc, il y a trois projets, à date, de recouvrement qui ont été faits. C'est les zones qui sont montrées en bleu. Mais les deux parties qui sont en jaune et en rose, on n'a pas pu les fermer.

1350 Et c'est pour ça que, présentement, il y a beaucoup d'émissions d'odeurs par rapport au site actuel. Et il y a un réseau de biogaz qui a été mis en place également dans le cadre du programme biogaz du ministère de l'Environnement, qui a permis de capter les biogaz. Mais sur les deux zones que vous voyez en jaune puis en rose, on n'est pas capable de capter les biogaz.

1355 La Régie a décidé de devancer la fermeture. On a identifié le projet, un projet qui va être fait cette année, qui va nous permettre de fermer trois talus et d'ajouter neuf puits d'extraction des biogaz. Ça, c'est pour le LET actuel.

1360 Dans le cadre de l'agrandissement, c'est différent, parce qu'on a une forme qui nous permet d'aménager les sites, les cellules, au fur et à mesure et de les fermer beaucoup plus rapidement.

Donc, c'est pour ça que quand on fait la dispersion atmosphérique... Donc vous voyez la forme, donc vous voyez. Les zones qui sont impactées, c'est les zones qui sont montrées en bleu, en fonction des critères du ministère de l'Environnement.

1365 Ça, c'est des scénarios. Et si on ne met pas de torchère... On a regardé deux scénarios avec des puits passifs, c'est-à-dire sans destruction de biogaz. Et ça, c'est pour garder le caractère volontaire du projet.

1370 Parce qu'il faut comprendre qu'en le faisant de façon volontaire, on génère des crédits de carbone qu'on est capable de vendre. Si on est obligé, soit par règlement ou par décret, de détruire les biogaz, on n'est plus admissible à ces crédits-là.

1375 C'est pour ça que toute la modélisation qu'on a faite est basée sur des puits passifs, c'est-à-dire en laissant échapper les biogaz à l'atmosphère via des puits. Et ce que vous voyez, le scénario qui est montré là, c'est en supposant que... avec des puits passifs.

1380 Et il y a sept résidences, effectivement, sept, huit résidences le long de Pierre-Neveu qui seraient impactées. La partie au nord puis à l'ouest que vous voyez par rapport au site, bien lui, il n'y en aura plus, d'impact, dans cette zone-là.

Si on met une torchère... Ça, c'est un des scénarios, les critères du ministère de l'Environnement. Si on met une torchère, bien là, on a deux résidences qui sont...

1385 **LE PRÉSIDENT :**

Est-ce que vous allez la mettre?

1390 **M. ANDRÉ SIMARD :**

Pardon?

LE PRÉSIDENT :

1395 Est-ce que vous la mettez?

M. ANDRÉ SIMARD :

1400 Bien, la question de la torchère, Monsieur le président, c'est sûr que la Régie a l'intention de mettre une torchère.

LE PRÉSIDENT :

1405 C'est ce que vous écrivez aussi dans l'étude d'impact. Avoir l'intention de faire quelque chose, ça ne veut pas dire que vous allez la faire. Est-ce que vous allez la faire?

M. JIMMY BRISEBOIS :

1410 Nous, qu'est-ce qu'on voudrait, c'est vraiment de les garder volontaires pour avoir les crédits de vente. C'est des revenus de 120 000 \$ qui représentent 10 \$ de l'enfouissement. C'est juste pour garder. C'est juste vraiment pour garder, que ce soit volontaire. Que ça soit volontaire, mais c'est sûr qu'on va le faire, parce qu'on veut avoir les revenus.

LE PRÉSIDENT :

1415 Est-ce que vous vous engagez à le faire?

M. ANDRÉ SIMARD :

1420 Bien, écoutez, ça, c'est la Régie qui prendra cette décision-là.

M. JIMMY BRISEBOIS :

1425 Bien oui, il n'y a aucun problème. Mais ce qu'on aimerait, c'est que...

LE PRÉSIDENT :

Il n'y a aucun problème?

1430 **M. JIMMY BRISEBOIS :**

... ça demeure volontaire, afin de ne pas nous priver de 120 000 \$ de revenus. Mais c'est sûr qu'on va en mettre, d'où on veut vraiment en mettre pour pouvoir avoir des revenus. C'est juste ça.

1435 **M. ANDRÉ SIMARD :**

Mais, Monsieur...

M. JIMMY BRISEBOIS :

1440 Mais si vous voulez vraiment un engagement, il n'y a pas de problème.

LE PRÉSIDENT :

1445 Est-ce que vous vous engagez?

M. JIMMY BRISEBOIS :

1450 Oui.

LE PRÉSIDENT :

D'accord.

1455

M. JIMMY BRISEBOIS :

Si c'est ça, on va mettre un système. Tout en espérant que ça va être dans le décret comme volontariat, pour pouvoir garder ça. Mais on peut s'engager, il n'y a aucun problème. Puis si vous voulez, on a une réunion la semaine prochaine, on peut s'engager par résolution. Comme vous voulez, il n'y a aucun problème, pour la Régie.

1460

LE PRÉSIDENT :

Madame Correia, cet engagement-là pourrait être récupéré dans un décret éventuel?

1465

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

Oui, ça pourrait être récupéré dans un décret. En fait, c'est l'analyse environnementale qui va permettre de déterminer si c'est volontaire ou non, en fait.

1470

C'est-à-dire que, si le projet respecte l'ensemble des normes et critères, ce n'est pas nécessaire, ce qui fait que ça ne figurerait pas au décret et dans les conditions de décret.

1475

Si, à l'inverse, c'est une mesure d'atténuation qui est nécessaire pour respecter les critères et pour que le projet soit acceptable, à ce moment-là, ça figurerait comme condition au décret.

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce qu'à partir d'un seuil il n'y a pas une obligation?

1480

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

Oui. À partir d'un certain seuil, il y a une obligation, mais ce n'est pas le cas du projet qui est présenté.

1485

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Puis...

1490

M. ANDRÉ SIMARD :

Monsieur le président?

1495

LE PRÉSIDENT :

Je vais juste continuer avec une question, parce que vous mettez beaucoup d'accent sur le biogaz, j'essaie de revenir un peu aux odeurs.

1500

Vous avez indiqué que la démarche que vous voulez mettre en place pour la détection des odeurs, c'est un mécanisme actif, enfin, c'est le terme que vous utilisez, c'est-à-dire qu'une personne, un surveillant va parcourir, longer les cellules, d'après ce que j'ai pu comprendre, je peux le lire mot à mot, je l'ai dans mes questions, et va pouvoir dire si ça sent ou si ça ne sent pas. Est-ce que c'est la seule chose que vous envisagez?

1505

M. ANDRÉ SIMARD :

Non, Monsieur le président. Ce que je voulais dire, un système actif, c'était pour l'extraction des biogaz, parce qu'il y a deux façons de gérer les biogaz.

1510

D'abord, on met un couvert étanche. Ça, c'est obligatoire. On met une membrane. Mais soit qu'on met des puits passifs, c'est-à-dire que c'est des tuyaux qui sont forés à même les déchets, puis on laisse sortir les biogaz.

1515

Ou sinon, on met des puits plus en profondeur, et oui, on vient aspirer. Ça, c'est un système qu'on appelle « actif », et on brûle les biogaz. Tandis qu'un système passif, il n'y a pas de brûlage de biogaz.

1520 **LE PRÉSIDENT :**

Puis les biogaz que vous récupérez, vous ne pouvez pas les utiliser à des fins spécifiques sur votre site?

1525 **M. ANDRÉ SIMARD :**

Ça pourrait se faire, effectivement, parce que c'est du méthane, ça a un pouvoir calorifique, mais on n'a pas les quantités suffisantes puis les concentrations suffisantes pour que ça soit...

1530 **LE PRÉSIDENT :**

Même pour votre site?

M. ANDRÉ SIMARD :

1535

Même pour le site, c'est des... Et là, présentement, pour l'instant, puis c'est quelque chose que, la Régie, on en a déjà discuté, qu'ils vont regarder éventuellement, mais présentement, le fait qu'il est ouvert beaucoup, il y a beaucoup d'aspiration d'air, parce qu'il y a une partie qui n'est pas recouverte, donc les biogaz sont à faible concentration de méthane, donc ça ne serait pas viable présentement de faire l'exploitation. Mais dans le cadre du projet d'agrandissement, ça pourrait être regardé.

1540

LA COMMISSAIRE :

1545

J'aimerais revenir sur un élément qui a été mentionné par le Ministère, lorsque vous parliez du caractère volontaire ou non de la gestion active que vous venez de décrire. Vous avez dit que cette mesure d'atténuation pourrait faire partie du décret dans l'éventualité où les normes et critères seraient dépassés.

1550

Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous expliquer : les critères de qualité de l'air qui sont relatifs aux odeurs, ce ne sont pas des normes réglementaires, ce sont des critères établis dans un encadrement administratif du Ministère? On pourrait l'exprimer comme ça.

1555 Étant donné qu'il ne s'agit pas d'une norme réglementaire, comment est-ce qu'un éventuel
dépassement serait traité de votre côté?

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

1560 En fait, lorsqu'il s'agit de critères, il y a une analyse qui est faite par des spécialistes chez nous,
parce que les critères ont été établis avec un certain nombre de connaissances du moment. À partir
de là, on adapte, on va dire que la situation a la comparaison avec ces critères. Donc, c'est ça qui
peut amener, on va dire, à ne pas considérer ces critères comme des seuils stricts. Il y a vraiment
une analyse qui est faite.

1565 **LA COMMISSAIRE :**

 OK. Il y a un peu plus de flexibilité dans l'appréciation du respect du critère qu'on en
retrouverait du côté d'une norme réglementaire?

1570 **Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :**

 Je ne sais pas si on peut vraiment parler de flexibilité. J'aurais plutôt tendance à penser que
c'est plutôt une question de justesse dans l'appréciation, par exemple, qui pourrait amener à,
mettons, s'il y a comme une certaine marge de manœuvre. Ce n'est pas de la flexibilité, c'est
1575 probablement plus dans l'établissement des critères eux-mêmes qui peuvent permettre d'avoir une
certaine marge de manœuvre.

LA COMMISSAIRE :

1580 Je vous remercie. À ce sujet...

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

 Est-ce qu'éventuellement, je pourrais avoir un de mes collègues qui pourrait intervenir pour
1585 parler un petit peu plus sur les critères? Est-ce que c'est nécessaire?

LA COMMISSAIRE :

1590 Non, ça me va comme ça.

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

1595 Pas pour l'instant? Merci.

LA COMMISSAIRE :

1600 J'aurais une petite question de suivi, par contre. Vous parlez de l'appréciation de la justesse. Dans le cas de l'étude d'impact déposée par l'initiatrice, la modélisation, pour apprécier l'impact des odeurs, elle a reposé sur des données d'autres LET qui étaient utilisées en guise de comparables. Est-ce qu'à votre avis c'est une approche qui permet d'atteindre la justesse dont vous parliez?

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

1605 C'est une approche qui peut être utilisée dans certaines situations. Dans le cadre de ce projet en particulier, nous avons demandé à ce que des analyses soient faites sur le LET actuel, pour avoir des données les plus proches possible de la réalité qui est vécue ici, à Mont-Laurier, sur le lieu d'enfouissement technique.

1610 **LA COMMISSAIRE :**

Est-ce que ces analyses ont été faites et vous ont été transmises?

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

1615 Oui, elles ont été faites et elles ont été transmises. C'était quelque chose qui faisait partie de la recevabilité que nous avons demandée à l'initiateur. Donc, ça a été déposé. C'est dans les documents qui sont déposés au registre environnemental.

1620

LA COMMISSAIRE :

1625 Merci. Je veux revenir à la préoccupation qui a été véhiculée par monsieur Hormek. Au sujet
des odeurs, vous avez expliqué pourquoi il y a des odeurs peut-être plus présentes qui s'émanent
du LET actuel, mais qu'on ne serait pas dans la même situation avec le projet. À ce sujet, Monsieur
le président en a glissé quelques mots, mais j'aimerais revenir. Par rapport à ce qui était proposé, le
mécanisme de suivi des odeurs, vous nous avez expliqué au niveau de la captation des biogaz, mais
1630 la commission serait plus intéressée à entendre, serait également intéressée à vous entendre sur la
manière dont ce mécanisme-là va fonctionner.

Donc, pour répondre à la préoccupation qui est véhiculée dans le futur, si le projet a lieu,
1635 quelles sont les mesures qui seront mises en place pour atténuer les odeurs qui pourraient être
senties au niveau du voisinage?

M. ANDRÉ SIMARD :

André Simard...

1640 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Brisebois... oui, s'il vous plaît, il faut toujours vous nommer avant d'intervenir. Merci.

M. ANDRÉ SIMARD :

1645 Je dois avouer qu'il n'y a pas de mécanisme qui a été prévu dans le cadre de l'étude d'impact.

La Régie fonctionne par un système de plainte. Donc, s'il y a des plaintes, là il y a une
1650 investigation qui est faite. D'ailleurs, c'est obligatoire dans le cadre du règlement, c'est une
modification qui a été faite, je pense, l'article 47.1. S'il y a des plaintes à répétition, on est obligé de
faire rapport au ministère de l'Environnement et trouver des solutions.

Mais il n'y a pas présentement de procédure proactive, si on veut, de quelqu'un qui fait le tour
1655 du site à chaque jour, et caetera. Ce n'est pas prévu présentement dans le cadre du projet.

LA COMMISSAIRE :

OK.

1660 **M. ANDRÉ SIMARD :**

1665 J'aimerais ajouter, peut-être, une précision par rapport aux mesures qui ont été prises. On a pris les mesures sur certains paramètres des biogaz, mais pour ce qui est des odeurs, on a utilisé les données provenant du site de Lachenaie qui est un site qui a été étudié exhaustivement au niveau des odeurs, puis c'est un site majeur.

1670 Et donc, on considérerait que c'est... utiliser les valeurs d'odeurs provenant de ce site-là étaient assez conservatrices, et c'est la simulation numéro 6 dans le cadre de la dispersion atmosphérique que vous allez retrouver ces hypothèses-là.

LA COMMISSAIRE :

1675 Une dernière, en lien encore avec votre intervention, Monsieur. Vous avez parlé de deux résidences impactées. On a sauté sur la question des odeurs, mais la question de deux résidences impactées figurerait également dans l'étude d'impact par rapport au paysage? Est-ce que vous pouvez nous en dire quelques mots?

M. ROMAN HORMEK :

1680 Eux autres, ils parlent deux résidences.

LA COMMISSAIRE :

Oui.

1685 **M. ROMAN HORMEK :**

Mais il y en a sept, résidences juste en face.

1690 **LA COMMISSAIRE :**

Oui.

1695 **M. ROMAN HORMEK :**

Plus deux terrains qui sont vacants qui ne sont pas vendables, parce qu'il n'y a personne qui va acheter ça.

1700 Plus, on a 33 hectares en arrière de nos maisons puis il n'y a personne qui va s'en aller bâtir. Mes enfants, ils voudraient bâtir leur maison plus tard pour eux autres, mais il n'y a personne qui va bâtir là, parce qu'on va regarder carrément *drette* dans la poubelle.

LA COMMISSAIRE :

1705 Donc, merci. Vous pourrez nous faire part de ces opinions lors de la deuxième partie, mais je retiens que votre question visait également la question visuelle.

M. ROMAN HORMEK :

1710 Bien oui. Bien oui.

LA COMMISSAIRE :

Donc, est-ce qu'on peut apporter quelques précisions à ce sujet-là?

1715 **Mme DOMINIQUE GRENIER :**

1720 Oui, bien sûr. Est-ce que ce serait possible de partager des figures à l'écran pour expliquer la réponse? Parfait. Donc, pour répondre à la question du paysage, il y a eu des simulations, donc il y a eu une étude d'intégration au paysage qui a été réalisée dans le cadre de l'étude d'impact.

Il faut se rappeler la base de l'étude. Donc, tout est basé sur le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles*. Donc, ce que le Règlement indique, c'est que les LET

1725 doivent s'intégrer au paysage environnant et que les opérations d'enfouissement en tant que telles ne doivent pas être visibles ni d'un lieu public ni du rez-de-chaussée d'une habitation située dans un rayon de 1 kilomètre. Donc, c'est la base pour l'étude d'intégration au paysage.

1730 Donc, l'étude a permis d'identifier des percées visuelles possibles sur la zone d'agrandissement. Donc, vous voyez à l'écran les percées visuelles potentielles qui ont été identifiées.

1735 Évidemment, il y a des percées visuelles qui sont dans des secteurs ce qu'on appelle les « secteurs fermés », donc on ne voit pas. Donc, du rez-de-chaussée, par exemple, il y a une résidence ici, au PV-7, donc du rez-de-chaussée, elle est dans un milieu fermé, dans un milieu boisé. Donc, il n'y a aucune vue possible sur l'agrandissement du site.

Et puis les percées visuelles qui ont été identifiées, bien, elles ont été identifiées à deux endroits sur la route Pierre-Neveu. Donc, je crois que c'est le PV-1 et le PV-2, ici.

1740 On a aussi, on parlait du P'tit Train du Nord, donc ça aussi ça a été évalué. Étant donné que c'est vraiment un contrefort, le P'tit Train du Nord, il est vraiment bas, donc il n'y a aucune possibilité de voir, avec la végétation en place, il n'y a aucune percée visuelle possible sur l'agrandissement.

1745 Donc, ce qui a été noté, c'est que, le site, il y a deux maisons qu'on voit ici, donc il y a des percées visuelles qui seraient potentielles. Donc, elles ont été identifiées. Et ce qui a été proposé comme mesure d'atténuation, c'est de venir densifier, en fait, donc de faire une plantation d'arbres. Il y a déjà des arbustes, on ne les voit pas tous, mais d'avoir une plantation plus dense avec des conifères, qui permettrait vraiment de... vraiment empêcher la vue des opérations du site.

1750 Ça fait que c'est ce qui avait été identifié durant l'intégration au paysage. Et ce sont les deux maisons que vous voyez à l'écran qui ont été identifiées.

LE PRÉSIDENT :

1755 Mais vous aviez déjà envisagé la plantation d'arbres en 2021. Qu'est-ce qui a été fait depuis?

Mme DOMINIQUE GRENIER :

1760 En 2021?

LE PRÉSIDENT :

1765 En 2021. C'est dans votre étude d'impact.

M. JIMMY BRISEBOIS :

1770 Présentement, on n'a fait aucune mesure. Il n'y a aucune de ces mesures proposées qui a été mise en place.

LE PRÉSIDENT :

1775 Donc, si vous aviez convenu de faire la plantation de 2021, qu'est-ce qui nous dit que vous allez la faire, cette fois-ci?

1780 Parce qu'au fond, moi, ce que j'avais compris, quand j'ai lu ça, c'est que je me suis dit que, ah, c'est intéressant, 2021, cinq, six, sept ans après, quand éventuellement la première cellule va être commencée à être aménagée, bien, les arbres auront grandi. Mais si vous les plantez la même année, pendant les premières années, leur effet sera inapparent.

Mme DOMINIQUE GRENIER :

1785 Oui, je comprends votre question. C'est sûr que, dans le cadre de l'étude d'impact, il y a des mesures de mitigation qui ont été proposées. Le projet suit son...

LE PRÉSIDENT :

1790 Non, non, c'était en 2021.

Mme DOMINIQUE GRENIER :

1795 Mais on a fait l'étude d'intégration au paysage en 2022. Oui, là je... Est-ce que c'était vraiment en lien avec ça, vous voulez dire, ces recommandations-là explicitement en 2021?

LE PRÉSIDENT :

1800 Juste un instant. Mon analyste me souffle.

Mme DOMINIQUE GRENIER :

1805 OK, excusez-moi, je... oui. OK. Puis...

LE PRÉSIDENT :

C'est lors d'une rencontre avec la Municipalité que ça aurait été décidé.

Mme DOMINIQUE GRENIER :

1810 Ah, OK. Puis ce que je me permettrais d'ajouter, si vous permettez, c'est que le site d'enfouissement, les premières cellules n'atteindront pas la hauteur ultime. Ça va prendre plusieurs années avant d'arriver à la hauteur ultime. Donc, c'est sûr que les arbres ont le temps de pousser, du moment qu'on commence l'agrandissement jusqu'à tant qu'on atteigne ces hauteurs-là. Il y a quand même un délai de plusieurs années.

LE PRÉSIDENT :

1820 Pour la Ville de Mont-Laurier, est-ce que vous avez été contactés par des citoyens, comme monsieur ici, qui vous signifiaient son insatisfaction?

1825

M. FRANÇOIS LEDUC :

Non. À la Ville de Mont-Laurier, on n'a pas de plaintes citoyens ou de gens, des citoyens qui nous ont approchés pour manifester leur inquiétude par rapport au projet.

1830

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce que vous avez envisagé d'apporter éventuellement des changements au schéma d'aménagement pour tenir compte de la réalité du site?

1835

M. FRANÇOIS LEDUC :

Je peux laisser ma collègue Julie Richer, directrice, ici, prendre la parole.

1840

Mme JULIE RICHER :

Par rapport aux schémas d'aménagement, c'est à la MRC, c'est régional.

LE PRÉSIDENT :

1845

Mais vous n'avez pas à proposer quelque chose, à la MRC?

Mme JULIE RICHER :

1850

Nous, en fait, ça descend vraiment de la MRC vers la Ville pour ce qui est des affectations puis les types d'utilisation du sol. On est avec un schéma qui avait déjà prévu cet endroit-là pour ce type d'usage là, puis pas juste la Régie, on a aussi nos étangs d'eaux usées, c'est un site d'utilité publique lourd qui est déjà identifié depuis plusieurs années.

1855

Au nord de ça, c'est un parc industriel. Au sud, c'est une zone agricole. C'est quand même un site dans la ville un peu de moindre impact. Mais ces choses-là, toute la réglementation est en place depuis longtemps. Puis il y a déjà ce type d'usage là avec des contraintes. C'était comme déjà mis.

1860 Nous, à la Ville, il y a peu quand même de réglementation. J'ai pris le temps de regarder un peu les études puis qu'est-ce qui est exigé au Ministère. Nous, ce qu'on doit s'assurer, c'est qu'il n'y a pas de résidence à moins de 200 mètres.

1865 Ensuite, pour le parc linéaire, la seule norme qu'on a, c'est une bande visuelle, de protection visuelle de 5 mètres. T'sais, c'est peu, quand même, mais c'est ce qu'on a à appliquer dans la réglementation. Puis on n'a pas eu... Moi, à ma connaissance, je n'ai pas eu de questionnements par des citoyens pour le projet.

LE PRÉSIDENT :

1870 C'est une réglementation municipale?

Mme JULIE RICHER :

1875 Oui.

LE PRÉSIDENT :

1880 Est-ce qu'à la réalité du développement du site, est-ce que ça vous a amené à vous questionner sur la justesse de ces valeurs qui sont dans votre règlementation?

Mme JULIE RICHER :

1885 Honnêtement, comme on n'avait pas été un peu mis au fait des préoccupations, on n'a pas eu de réflexion sur ce projet-là.

LE PRÉSIDENT :

1890 Mais indépendamment des préoccupations, est-ce que pour vous l'agrandissement du site aurait pu entraîner une réflexion sur la réglementation actuelle ou...?

Mme JULIE RICHER :

1895 Comme je vous dis, ce qu'on a comme norme, c'est 200 mètres, c'est ce que...

LE PRÉSIDENT :

1900 C'est bon. C'est bon.

Mme JULIE RICHER :

Oui, c'est ça.

1905 **LE COMMISSAIRE :**

C'est bon, d'accord. Puis pour la MRC, est-ce que la MRC a envisagé d'apporter des changements éventuels dans le plan d'aménagement, le schéma d'aménagement?

1910 **M. JOCELYN CAMPEAU :**

Non, à ma connaissance, il n'y a pas eu de discussion par rapport à une modification ou un ajustement, si on peut dire, des normes actuellement en place.

1915 Les normes que madame Richer vient de nommer proviennent effectivement du schéma d'aménagement, qui prévoit, dans les zones de contrainte, qu'on appelle des « zones de contrainte anthropique », une distance de 200 mètres par rapport aux habitations pour ce type d'usages là, qui sont la gestion des matières résiduelles. Donc, ce sont les normes qui sont actuellement en place.

1920 L'affectation au schéma d'aménagement et effectivement la gestion de ces matières-là est, à ma connaissance... outre peut-être un niveau que je qualifierais plus « politique », est-ce qu'il y a eu des discussions sur « on devrait augmenter ou ajuster les normes », ça, je ne pourrais pas vous dire. Mais de mon côté, au niveau de la gestion de notre service d'aménagement, il n'y a pas eu de réflexion à cet effet-là.

1925

LE PRÉSIDENT :

1930 Mais vous, à la lumière de cette discussion, est-ce que vous estimez qu'une réflexion devrait être menée par la MRC?

M. JOCELYN CAMPEAU :

1935 Oui, c'est sûr que de prendre connaissance de ce projet-là et de voir, c'est sûr que ça amène des questionnements, mais en même temps on se tourne vers les normes gouvernementales du ministère de l'Environnement, qui sont à mon sens beaucoup plus... en tout cas, devraient être beaucoup plus sévères.

1940 Je ne cacherai pas que les normes qui sont contenues au schéma datent de quand même... Le schéma a été adopté en 99, donc on peut supposer qu'il a été écrit entre 96 et 99, peut-être, donc quelle réflexion, à l'époque, les gens qui l'ont rédigé ou qui ont procédé à son adoption ont eue pour mettre en place ces protections-là, ces normes de protection là, je suppose qu'on se tourne un peu vers les normes réglementaires provinciales pour protéger cette...

1945 Mais la réflexion, je vous avouerais, Monsieur le président, qu'elle est quand même présente au niveau professionnel.

LE PRÉSIDENT :

1950 Merci. C'est tout ce qu'on peut faire pour vous, Monsieur. On ne peut pas aller plus loin dans la recherche de réponses. Oui?

M. ROMAN HORMEK :

1955 Quand madame Grenier montrait des photos, elle a montré des vraies questions que j'ai posées. Elle montre deux maisons. Ces deux petites maisons, juste à côté, c'est... je crois que c'était 210, rue Pierre-Neveu. À côté, juste à côté, c'est 226. C'est ma résidence qu'on réside, bien, avec ma femme. Puis monsieur Lefebvre, il a pris les photos qui est dans votre document, pris dans mon salon. On les voit à hauteur exactement où est-ce qu'il va le nouvel site.

1960

LE PRÉSIDENT :

Vous êtes à quelle distance du site, vous dites?

1965

M. ROMAN HORMEK :

350, 400 mètres, peut-être. Ce n'est pas plus que ça. Ce n'est pas 1 kilomètre. Ou moins de 1 kilomètre si on rapetissait, mais...

1970

LE PRÉSIDENT :

Mais écoutez, on ne peut pas aller plus loin quand même pour les réponses.

1975

M. ROMAN HORMEK :

Merci beaucoup.

1980

LE PRÉSIDENT :

Merci à vous.

M. PATRICE COURSOL

1985

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Patrice Coursol.

1990

M. PATRICE COURSOL :

Monsieur le président. Mes questions, moi, sont toujours par rapport à l'eau, donc l'analyse hydrique qu'il y a eu par rapport au lac Bélec qui est situé à 60 mètres de la clôture, dans le fond, qui délimite le site.

1995

Au-delà de la zone tampon de 50 mètres, est-ce qu'il y a eu des analyses extérieures sur les impacts, donc l'écoulement de l'eau qui part du site et qui s'en va vers le chemin Adolphe-Chapleau, autant du côté gauche que du côté droit? Est-ce qu'il y a eu des analyses de l'écoulement de l'eau puis du ruissellement souterrain dans ces secteurs-là, et non seulement dans la limitation du site?

2000

LE PRÉSIDENT :

Peut-être, si vous permettez, avant cette question...

2005

M. PATRICE COURSOL :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2010

... à laquelle je veux demander à RIDL de répondre.

M. PATRICE COURSOL :

2015

Oui.

LE PRÉSIDENT :

2020

Je voudrais savoir si, Monsieur Brisebois, l'exploitation du LET devra éventuellement entraîner un abaissement de la nappe d'eau.

M. JIMMY BRISEBOIS :

2025

Je vais laisser les spécialistes répondre à ça. Madame Grenier.

M. ANDRÉ SIMARD :

2030

Je vais traiter cette question-là. Donc, ce que vous avez à l'écran, c'est un sommaire de l'étude hydrogéologique qui a été faite en 2020. Il y a huit forages qui ont été faits, dont six dans la zone d'agrandissement et deux dans le LES. Comme on a mentionné, le projet initial comprenait aussi l'excavation de matières résiduelles dans le LES, donc on a fait dans le LES aussi.

2035

On a aménagé, dans ces puits-là, des puits d'observation. C'est-à-dire que c'est des tubes qui ont été posés avec le fond qui est crépiné, c'est-à-dire avec des fentes, qui permettent à l'eau de rentrer. Ça nous permet d'échantillonner d'abord les eaux, puis de mesurer les niveaux d'eau souterraines.

2040

Donc, il y a eu trois campagnes de relevé des eaux souterraines et une campagne d'échantillonnage. Ça, ça vous donne une idée comment on fait un puits. C'est un peu comme un puits d'eau potable, mais c'est utilisé pour le suivi des eaux souterraines.

2045

LE PRÉSIDENT :

Excusez-moi, est-ce que vous répondez à sa question ou à ma question?

2050

M. ANDRÉ SIMARD :

Bien, ah, je vais répondre à votre question en même temps.

LE PRÉSIDENT :

2055

Bien, j'aurais... En même temps?

M. ANDRÉ SIMARD :

2060

En même temps, parce que... Donc, j'y arrive.

LE PRÉSIDENT :

2065 Vous êtes d'une rare efficacité.

M. ANDRÉ SIMARD :

2070 Je pense que votre question était : est-ce que le site peut faire en sorte d'abaisser le niveau de l'eau souterraine? C'est sûr que les eaux de précipitation, elles vont être déviées vers des fossés, donc elles n'iront pas alimenter la nappe. Mais c'est quelque chose de très local et très marginal, parce qu'on n'a pas un gros site. Si on avait un énorme site, ça pourrait avoir un impact.

LE PRÉSIDENT :

2075 Non, mais quand vous allez aménager les cellules.

M. ANDRÉ SIMARD :

2080 Quand on va aménager les cellules?

LE PRÉSIDENT :

2085 Oui.

M. ANDRÉ SIMARD :

Non, parce qu'on est au-dessus de la nappe phréatique.

LE PRÉSIDENT :

2090 Pas partout.

2095

M. ANDRÉ SIMARD :

2100 Bien, c'est-à-dire qu'il y a un endroit qu'il y a une nappe captive, qu'il y a une pression souterraine, mais l'eau n'atteindra pas le site. Il est sous une couche d'argile.

2105 Et c'est sûr, si on fait un puits dans la couche en dessous de l'argile, qui est un... on appelle ça un « acuitable », donc c'est une couche relativement imperméable, il y a une pression en dessous. Donc, si on fait un puits, l'eau va monter en surface, et c'est ce qu'on a observé dans les puits d'observation.

LE PRÉSIDENT :

2110 Mais tous les marécages, les deux grands marécages qu'on a vus tout à l'heure.

M. ANDRÉ SIMARD :

Oui.

2115 **LE PRÉSIDENT :**

Tourbières, marécages.

LE PRÉSIDENT :

2120 Évidemment, ils ne pourront pas rester sur place.

M. ANDRÉ SIMARD :

2125 Non.

LE PRÉSIDENT :

2130 Donc, vous allez devoir les enlever, forcément. Donc, vous allez enlever de l'eau.

M. ANDRÉ SIMARD :

On va enlever la terre végétale et on va remblayer par-dessus. On ne sera pas sous le niveau des eaux souterraines. On va être au-dessus.

2135

LE PRÉSIDENT :

Vous allez remblayer?

2140

M. ANDRÉ SIMARD :

On va remblayer. Effectivement, parce que le Règlement nous interdit d'enfouir sous le niveau des eaux souterraines. Donc, on va être obligé, à certains endroits, pas partout, mais à certains endroits, on va être obligé de remblayer, surtout sur les premières cellules.

2145

LE PRÉSIDENT :

Finalement, quelle est la proportion de tout le site, de tout le LET projeté, qui va exiger une excavation?

2150

M. ANDRÉ SIMARD :

Si vous permettez, je pourrais vous le... si vous me donnez un peu de temps, on pourrait sortir les informations puis vous pourrez...

2155

LE PRÉSIDENT :

Oui, s'il vous plaît. Vous pouvez me le sortir tout à l'heure.

2160

M. ANDRÉ SIMARD :

Oui.

2165 **LE PRÉSIDENT :**

Mais vous pouvez répondre, donc, à la question.

2170 **M. ANDRÉ SIMARD :**

Donc, je reviens à l'étude hydrogéologique.

LE PRÉSIDENT :

2175 Oui.

M. ANDRÉ SIMARD :

2180 Donc, on a fait le relevé des puits et on a fait les relevés des puits, pas seulement les puits, les huit qu'on a creusés, parce que vous avez la liste dans le petit tableau – évidemment, c'est petit, puis on ne peut pas les voir – mais il y a peut-être une quinzaine ou 18 puits qu'on a mesurés sur l'ensemble du site pour avoir une idée du sens d'écoulement des eaux souterraines.

2185 C'est sûr qu'on a focussé sur l'agrandissement. On n'a pas regardé l'impact ailleurs. Ce que l'étude démontre, c'est qu'il y a un point O, si on veut, au niveau des eaux souterraines.

2190 Ce que vous voyez, les lignes bleues, c'est des niveaux constants d'eau. Donc, l'eau, évidemment, dans le sol, c'est comme en surface, ça coule du haut vers le bas. Donc, ça coule, la direction d'écoulement se fait de l'ouest vers l'est, donc vers le ruisseau Villemaire.

Du côté du lac Bélec, la zone d'agrandissement comme telle est à 400 mètres. Vous avez raison, le site même, la limite du terrain est à 60 mètres, mais la zone d'agrandissement est à 400 mètres. Mais on n'est pas dans le bassin versant qui s'en va vers le lac Bélec.

2195 C'est sûr que la partie nord s'en va plus vers la direction nord-ouest, mais on n'a pas vu si, pour une raison quelconque, il y a la possibilité que ces eaux-là aillent vers le lac Bélec, parce que ce n'était pas l'objectif de l'étude, c'était vraiment dans le cadre du projet d'agrandissement.

M. PATRICE COURSOL :

2200

Est-ce que je peux intervenir à ma question?

LE PRÉSIDENT :

2205

Pas tout de suite.

M. PATRICE COURSOL :

2210

OK.

LE PRÉSIDENT :

2215

Laissez-moi intervenir à la mienne, et exceptionnellement je vais vous donner l'occasion de relancer.

M. PATRICE COURSOL :

2220

OK, c'est bon. OK.

LE PRÉSIDENT :

2225

Écoutez, j'aimerais revenir avec la question. Mon collègue analyste m'indique que, dans un de vos documents, PR3.11... Mais je ne voudrais pas que nous fassions ça à chaque fois pour vous démontrer la justesse des questions que nous posons.

2230

PR 3.11, page 30, vous parlez du rabattement de la nappe phréatique qui sera effectué conjointement aux travaux d'excavation. Tantôt, j'ai voulu amorcer la discussion en disant « est-ce qu'il va y avoir un rabattement de la nappe phréatique? », vous avez dit que non, alors que, dans votre étude d'impact, c'est oui.

M. ANDRÉ SIMARD :

2235 Il faut préciser, Monsieur le président... André Simard. Il faut préciser que le commentaire est fait pour la zone B. Vous savez, il y a...

LE PRÉSIDENT :

2240 Non, non, la zone... ah, ce commentaire-là?

M. ANDRÉ SIMARD :

2245 C'est ça. L'étude d'impact initiale...

LE PRÉSIDENT :

Bien là, écoutez, vous auriez dû le corriger.

2250 **M. ANDRÉ SIMARD :**

Bien, il y a eu des corrections de...

LE PRÉSIDENT :

2255 Il n'y a pas eu toutes les corrections, on a dû nous-mêmes corriger, surtout dans le résumé. On a dû enlever toute une partie qui touchait encore la zone B. Donc, ce point-là ne touchait que la zone B?

2260 **M. ANDRÉ SIMARD :**

C'est ça, effectivement. C'est dans la zone B qu'il fallait faire un rabattement de la nappe.

2265

LE PRÉSIDENT :

2270 Madame Correia, vous vous y retrouvez, vous? Non, non, mais c'est... Vraiment, on se prépare pour ici.

M. ANDRÉ SIMARD :

2275 Je comprends.

LE PRÉSIDENT :

Puis là, on a une information comme ça, c'est un peu choquant.

2280 **Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :**

2285 Dans le cadre de l'analyse de la recevabilité, en fait, nous avons posé un certain nombre de questions, ce qui fait que nous recevons les réponses au fur et à mesure. Donc, ça aide un petit peu quand même à la compréhension. On a moins de difficultés que de recevoir l'ensemble des informations tout d'un coup, comme vous quand vous recevez la documentation pour l'analyser.

LE PRÉSIDENT :

2290 Hum, hum.

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

2295 Mais c'est certain que ce serait plus clair d'avoir un document complet, mais ce n'est pas obligatoire dans le cadre de la procédure.

LE PRÉSIDENT :

2300 Vous êtes très élégante dans votre réponse. Très bien. Alors, allez-y, Monsieur.

M. PATRICE COURSOL :

2305 Est-ce que ça peut être envisagé, une analyse extérieure de la... t'sais, en demandant des autorisations aux propriétaires et de dire que l'écoulement du lac Bélec, justement, qui n'est pas à une différence très élevée du site d'enfouissement, bien, l'écoulement ne s'en va pas seulement d'un côté, il y a aussi un autre côté?

2310 On parle beaucoup du ruissellement des eaux en amont, mais il y a une partie aval, je crois, qui est quand même à considérer. Donc, est-ce que ça peut être possible, cette analyse-là, éventuellement?

M. ANDRÉ SIMARD :

2315 Effectivement. D'abord, dans le cadre du projet d'agrandissement, s'il est autorisé, on est obligé de mettre en place un réseau de suivi des eaux souterraines. Donc, ça pourrait être envisagé, lorsqu'on fera la mise en place de ce réseau-là, d'ajouter des puits. Ou ça pourrait être même fait avant.

M. PATRICE COURSOL :

2320 Oui, c'est ça. Ça serait mieux, même.

M. ANDRÉ SIMARD :

2325 Il n'y a aucun problème, je pense. Bien, c'est à la Régie évidemment à prendre la décision, mais techniquement il n'y a aucun problème pour faire ça.

LE PRÉSIDENT :

2330 Puisque nous sommes dans les puits, permettez-moi de vous poser une question. Il y avait dans vos puits d'observation, en dessous du LES, du lieu d'enfouissement sanitaire, vous avez obtenu une concentration en manganèse.

2335 La concentration de manganèse, selon la valeur limite, c'est 0,05 milligramme par litre. Vous avez obtenu jusqu'à 50 fois ça, cette valeur-là, donc 2 virgule quelque chose milligramme par litre, en dessous du LES. Et en dessous d'une partie du LET envisagé, vous avez trouvé du manganèse jusqu'à 10 fois supérieur. Pensez-y, et je vais vous revenir.

2340 Quand vous avez vu ces résultats, madame Correia, quelle a été votre réaction par rapport à la compréhension de cette contamination?

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

2345 En fait, actuellement, on n'est pas à analyser la provenance, mettons, de ces dépassements. Ça, c'est quelque chose qui est fait à l'étape qui vient de commencer, qui est l'analyse environnementale. Dans le cadre de la recevabilité, on s'assure simplement que les informations qui ont été portées à notre connaissance correspondent à ce qui est attendu dans le cadre de la directive qui a été transmise à l'initiateur de projet et aux obligations...

2350 **LE PRÉSIDENT :**

Je comprends, mais la donnée du puits d'observation en dessous du LES, j'imagine que ça ne doit pas être quelque chose de très, très nouveau. Ils devaient faire un certain suivi. Donc, cette valeur-là a dû se retrouver, à un moment donné, dans le cadre du suivi. Nous n'avons pas ces informations-là dans l'étude d'impact.

2355 Mais est-ce que le fait que... Enfin, moi, un simple raisonnement de dire : bon, en dessous du LES, on est à 20 fois la valeur limite. En dessous du LET projeté, sur une partie, on est à 10 fois supérieur à la valeur limite.

2360 Donc, spontanément, j'ai tendance à dire que peut-être que le LES aura contribué de façon tangible à cette augmentation ou bien c'est un milieu très agricole et, dépendamment du parcours des nappes phréatiques et des bassins versants, on peut retrouver sur certains sols agricoles jusqu'à 20 fois la valeur limite? Je ne sais pas. Quel est votre avis là-dessus?

2365

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

2370 À ce stade, je ne suis pas certaine qu'on ait vraiment analysé les données chiffrées à proprement parler. Ce que je peux dire, c'est que dans le cadre du projet ces analyses sont requises pour avoir une idée de l'état initial de l'environnement.

LE PRÉSIDENT :

2375 Oui.

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

2380 Donc, le projet n'existe pas encore.

LE PRÉSIDENT :

2385 Non.

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

Donc, en fait, il n'y a pas de lien avec le projet.

LE PRÉSIDENT :

2390 Non, non, non, je sais qu'il n'y a pas de lien.

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

2395 C'est ça. Donc, ça ne veut pas dire qu'on ne se pose pas des questions, mais c'est vraiment quelque chose qui est fait à l'étape d'après. Dans le cadre du suivi du LET actuel, par contre, on reçoit des données qui sont transmises par l'initiateur. Et ça, c'est analysé par nos équipes en direction régionale et éventuellement au contrôle environnemental.

2400

LE PRÉSIDENT :

2405 Monsieur Leduc, peut-être que je serai plus chanceux avec vous. Non, mais dans le sens pour avoir des réponses qui éclairent ma compréhension.

2410 Surtout pour les résidences qui sont limitrophes, il y en a une dizaine sur la rue Pierre-Neveu, qui s'approvisionnent pour la majorité, je pense, par des puits privés, est-ce que vous avez eu connaissance à l'effet qu'il faille faire un traitement de l'eau spécifique pour les concentrations de manganèse?

M. FRANÇOIS LEDUC :

2415 Je vais demander à ma collègue, parce qu'on a un système, on a des systèmes des fois... dans la ville, certains systèmes. Donc, je ne sais pas, dans cette section-là, si on a ce genre de système là.

Mme JULIE RICHER :

2420 Dans le secteur de Pierre-Neveu, c'est des puits individuels.

LE PRÉSIDENT :

2425 Oui, c'est ça.

Mme JULIE RICHER :

2430 Moi, à ma connaissance, étant directrice du service, ça n'a pas été porté à ma connaissance qu'il y avait des problématiques qui devaient avoir des traitements. Je n'ai pas eu vent de ces problématiques-là.

LE PRÉSIDENT :

2435 Et donc, je présume, vous n'avez pas eu vent de la présence de coliformes fécaux?

Mme JULIE RICHER :

Dans les puits, dans ce secteur-là, je n'ai pas eu, non. Je n'ai pas rien qui a été recensé au...
Ça ne veut pas dire qu'il n'y en a pas eu, mais il n'y a pas rien qui a été porté à l'attention de la Ville.

2440

LE PRÉSIDENT :

Je comprends. Monsieur Brisebois, quand vous avez vu les résultats des coliformes fécaux, par exemple, quelle était votre interprétation? Et ensuite, quelle est l'interprétation de la RIDL par rapport au manganèse?

2445

M. JIMMY BRISEBOIS :

Bon. Jimmy Brisebois, je vais laisser monsieur Simard répondre.

2450

M. ANDRÉ SIMARD :

Monsieur le président, André Simard. Bien, deux choses. Le manganèse, on retrouve ça beaucoup dans la nature, dans les eaux souterraines, de façon naturelle. Pour avoir travaillé sur plusieurs sites d'enfouissement, quand on faisait les caractérisations, on détectait du manganèse. Puis ce n'est pas quelque chose nécessairement d'anormal. Ça peut faire partie...

2455

LE PRÉSIDENT :

Mais je parlais de variabilité.

2460

M. ANDRÉ SIMARD :

Bien...

2465

LE PRÉSIDENT :

Le point névralgique, c'est la variabilité. Ce n'est pas la présence, c'est la variabilité.

2470 **M. ANDRÉ SIMARD :**

Vous voulez dire par rapport au LES?

2475 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, deux sites, deux puits d'observation, un pas très loin de l'autre.

M. ANDRÉ SIMARD :

2480 Oui. Oui.

LE PRÉSIDENT :

2485 Un qui montre une valeur 20 fois plus élevée que la valeur limite, puis l'autre... pardon, 50 fois.
J'ai dit « 20 fois », je m'excuse, c'est 50 fois la valeur limite.

M. ANDRÉ SIMARD :

2490 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Puis l'autre, c'est 10 fois la valeur limite. C'est cette variabilité.

2495 **M. ANDRÉ SIMARD :**

Vous avez raison. Vous avez raison. Mais quand on regarde sur la carte piézométrique, puis il y a quand même trois relevés qui ont été faits, le LES ne se dirige pas... les eaux souterraines sous le LES ne se dirigent pas en direction de la zone d'agrandissement.

2500

Donc, on a pris comme hypothèse, en discutant avec les hydrogéologues, que ça faisait partie du bruit de fond, que ça ne vient pas du LES. Mais il faut comprendre qu'un LES c'est un site à atténuation. C'est inhérent à la technologie que l'eau souterraine sous un LES ait été impactée.

2505 D'ailleurs, il n'y avait pas de norme d'eau souterraine lorsque le *Règlement sur les déchets solides* a été fait en 78. Il n'y en a pas, parce que c'est normal. Les lixiviats atteignaient la nappe, la norme était basée sur un temps de migration dans le sol, il ne fallait pas que les eaux migrent plus que 300 mètres en cinq ans, puis c'était ça.

2510 Donc, c'est sûr que les LES, il y en a 80 ou 90 qui ont été faits au Québec, bien, ils ont tous impacté les eaux souterraines.

2515 Donc, ça se peut que le manganèse qu'on observe dans les puits d'observation, dans le LES, viennent du site. On a un peu de fer, pas dans des quantités astronomiques, mais on a un peu de fer. Mais par rapport à la plupart des autres paramètres, on est en bas des seuils qu'on retrouve dans un lixiviat normal.

LE PRÉSIDENT :

2520 OK. Mais est-ce que vous croyez que ça vaut la peine de faire un mini suivi ou un contrôle ponctuel au niveau de certains puits privés qui se trouvent à proximité, pour voir si les concentrations de manganèse sont beaucoup plus élevées que la valeur limite?

M. ANDRÉ SIMARD :

2525 Bien, ça pourrait se faire, Monsieur le président, mais dans le cadre du projet il n'y a pas de puits qui pourrait être impacté par le site, parce que la direction d'écoulement des eaux se fait vers le ruisseau Villemaire, et il y a une résurgence dans le ruisseau Villemaire.

2530 Donc, il y a comme une barrière hydraulique qui fait en sorte que l'eau ne peut pas atteindre l'autre côté. Donc, ça pourrait être fait pour voir, mais dans le cadre du projet ce n'était pas nécessaire.

2535 L'autre chose que j'ajouterais : un site d'enfouissement, les LET, c'est des sites à confinement, c'est des sites à membrane. C'est reconnu pour leur étanchéité, parce qu'on dit « double membrane », mais c'est triple membrane, parce qu'on met une couche de bentonite. Et il faut penser aussi qu'il y a la couche de confinement, mais aussi la couche d'enlèvement des eaux.

2540 On utilise de la pierre nette, qui est beaucoup plus drainante. On n'a pas d'eau. Les quelques places qu'on a mesuré de l'eau, on parle de millimètres d'eau sur le fond. Donc, il n'y a pas de risque de contamination par le site, par le fond.

2545 Et le Ministère, quoi, ça fait peut-être 20 ans qu'on fait des LET au Québec, je ne connais pas de site qui a une problématique d'eau souterraine. Puis aux États-Unis, ils ont fait l'étude.

D'ailleurs, l'étude de l'EPA a déjà été déposée au BAPE dans le cadre de d'autres projets, et ils ont fait des études assez exhaustives, et ils n'ont pas détecté de problème d'eau souterraine provenant des sites à confinement. Donc...

2550 **LE PRÉSIDENT :**

Mais si c'est le cas, pourquoi vous avez jugé bon de faire des puits d'observation puis d'analyser ces concentrations?

2555 **M. ANDRÉ SIMARD :**

On est obligé par le Règlement.

2560 **LE PRÉSIDENT :**

Mais pourquoi vous êtes obligé?

M. ANDRÉ SIMARD :

2565 Bien, ça, il faudrait poser la question au Ministère, mais il faut...

LE PRÉSIDENT :

2570 Très bien.

M. ANDRÉ SIMARD :

2575 Non, mais j'ajouterais quelque chose, Monsieur le président. Pour nous, l'importance de ça, c'est de connaître le niveau de la nappe d'eau souterraine, parce qu'il faut qu'on aménage les membranes, le site d'enfouissement au-dessus. Donc, c'est pour ça que, nous, en termes de concepteur, on est obligé de connaître le niveau des eaux souterraines.

2580 Pour ce qui est de la qualité des eaux, bien, ça nous donne un bruit de fond. Ça fait que, s'il y avait, je ne sais pas, moi, un contaminant qui était déjà existant sur ce site-là, bien, on allumerait, dans le cadre de notre programme de suivi environnemental, pour dire que, bien, ce paramètre-là, il faut mesurer à l'amont puis à l'aval puis considérer ce qu'il y a déjà dans les eaux souterraines. C'est dans le cadre du suivi environnemental.

2585 Mais en termes de conception, c'est pour avoir le niveau de la nappe, pour pouvoir faire nos travaux.

LE PRÉSIDENT :

2590 Mais avez-vous envisagé d'en faire le suivi environnemental?

M. ANDRÉ SIMARD :

2595 Il faut faire le suivi environnemental.

LE PRÉSIDENT :

Spécifiquement pour le manganèse et les coliformes fécaux?

2600 **M. ANDRÉ SIMARD :**

2605 Ça fait partie des paramètres qu'on est obligé d'analyser. Je ne sais pas si c'est quatre fois par année ou trois fois par année, on est obligé de prélever les eaux souterraines dans les puits autour. C'est des nouveaux puits qui vont être faites, parce que ceux-là sont faits dans l'empreinte du site.

LE PRÉSIDENT :

Hum, hum. Hum, hum.

2610

M. ANDRÉ SIMARD :

Mais dans le cadre du projet d'agrandissement, mais on est obligé de mettre un réseau de puits autour, et on est obligé de vérifier trois fois par année les paramètres de l'article 57 du Règlement, qui sont des paramètres sur les eaux souterraines. Je pense qu'il y en a une trentaine.

2615

LE PRÉSIDENT :

Madame Correia, pourquoi vous les exigez, ces valeurs-là?

2620

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

Est-ce que vous pouvez préciser de quelle valeur vous parlez exactement?

2625

LE PRÉSIDENT :

Les valeurs limites. Pourquoi...

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

2630

Celles qui sont prévues au Règlement?

LE PRÉSIDENT :

Pas celles qui sont prévues. Oui, oui, mais là, je ne veux pas refaire toute l'histoire.

2635

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

Oui.

2640

LE PRÉSIDENT :

Mais pourquoi vous exigez des initiateurs, initiatrices, de procéder à l'analyse des eaux souterraines, tel que c'est le cas actuellement? Qu'est-ce qui justifie, alors, s'il y a quelque chose qui le justifie?

2645

Parce que là, on se retrouve avec une situation où la valeur du manganèse est 50 fois la valeur de la norme. Bon. L'initiatrice ou un des porte-paroles de l'initiatrice nous indique que, souvent, c'est à l'état naturel. Alors, moi, je présume que, si vous exigez de tels types d'informations, c'est pour faire quelque chose avec?

2650

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

Effectivement, on ne demande pas de l'information juste pour demander de l'information.

2655

LE PRÉSIDENT :

Exact. Donc?

2660

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

Donc, comme je l'ai indiqué dans la réponse précédente, en fait, ces données-là permettent d'établir la situation initiale avant le projet.

2665

LE PRÉSIDENT :

Oui. Alors, la situation initiale avant-projet vous indique que la concentration est 50 fois plus élevée que la valeur limite. Vous prenez ça comme une donnée simple puis vous continuez ou...?

2670

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

Alors...

LE PRÉSIDENT :

2675

Vous demandez des interventions, vous demandez une correction, vous demandez de faire des travaux pour essayer de savoir c'est quoi la source? Qu'est-ce que vous faites?

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

2680

Alors, dans le cadre du projet, on ne va pas demander d'intervention par rapport à une teneur qui existe déjà sur ce lieu. Ce que nous on fait, c'est que dans le cadre de l'analyse du projet, s'il y a une possibilité que ces contaminants soient libérés par l'exploitation du site ou les interventions qui ont lieu sur le site, on va en tenir compte dans les valeurs limites qui vont être imposées à l'initiateur.

2685

C'est une façon de tenir compte, on va dire, des effets cumulatifs qui peuvent avoir lieu sur un lieu d'enfouissement technique. C'est-à-dire qu'on va s'assurer de ne pas continuer ou empirer la situation telle qu'elle est déjà aujourd'hui. Donc, on regarde vraiment les impacts du projet par rapport à la situation d'aujourd'hui.

2690

LE PRÉSIDENT :

Très bien. Voilà. Ça fait le tour. Merci.

2695

Mme VÉRONIQUE PAUL

**ASSOCIATION DE LA PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT DES HAUTES LAURENTIDES**

2700

LE PRÉSIDENT :

Madame Véronique Paul. Madame Paul, à vous la parole. Bonsoir.

2705

Mme VÉRONIQUE PAUL :

2710 Alors, bonsoir, Monsieur le président. Alors, j'ai une question, en fait. Je me demande, en
considérant que l'objectif de 525 kilogrammes de matières résiduelles à éliminer – excusez-moi,
c'est vous que je regarde – par personne est déjà atteinte dans notre région, moi, ce que je me
demandais, c'est : est-ce qu'il serait envisageable, parce que je lisais dans le rapport que c'était déjà
atteint, donc on passe au point suivant...

2715

LE PRÉSIDENT :

C'est par habitant, hein?

2720

Mme VÉRONIQUE PAUL :

Pardon?

LE PRÉSIDENT :

2725

C'est par habitant?

Mme VÉRONIQUE PAUL :

2730

Par habitant, oui, exactement, par habitant, « de matières résiduelles à limiter par habitant est
déjà atteinte dans notre région ». Est-ce qu'il serait envisageable de modifier cet objectif à la baisse?
C'est ça, ma question.

LE PRÉSIDENT :

2735

Écoutez, votre question me titille beaucoup, parce que, la commission, elle a beaucoup,
beaucoup de questions qui gravitent autour de ceci. Je vais quand même essayer d'avoir la réponse
aujourd'hui pour votre question précise, en espérant ne pas trop m'égarer dans des précisions que
j'ai l'intention de clarifier demain après-midi. Pour ne pas vous embêter et pour ne pas embêter
l'auditoire.

2740

2745 Tout d'abord, je poserais la question à Recyc-Québec, et ensuite au MELCC. De façon théorique, effectivement, l'objectif de 525 kilogrammes par habitant étant atteint, du moins, ce que l'initiatrice prétend qu'elle l'a atteint, avec 300 quelques, enfin, je pense que c'est... Juste un instant, je l'ai ici, j'ai trouvé que le tableau était important. 318, en 2023. Mais avec un calcul qu'on doit revoir demain, je tiens à le dire, un calcul qu'il faut revoir absolument demain.

2750 Qu'est-ce que vous en pensez? Est-ce que Recyc-Québec, en collaboration avec le ministère, j'imagine, de l'Environnement, devrait revoir ses objectifs?

Mme KATERI BEAULNE-BÉLISLE :

2755 En fait, si on regarde du point de vue des plans de gestion des matières résiduelles des MRC, quand on fait l'analyse de conformité des projets de plans de gestion des matières résiduelles, on exige, au niveau de l'objectif de réduction de l'élimination, on exige une diminution par rapport à la situation, au portrait régional.

2760 Donc, à ce moment-là, les objectifs sont fixés en fonction de la situation régionale, et non pas en fonction de l'objectif provincial. Parce qu'en fait, l'objectif provincial, c'est une... Finalement, ça vise à atteindre l'objectif de 525 kilogrammes par habitant à l'échelle nationale. Donc, quand on parle de la situation qui serait meilleure ici sur le territoire, bien, il faut quand même viser à s'améliorer, mais ici, sur le territoire.

LE PRÉSIDENT :

2765 Est-ce que les matières de recouvrement sont considérées, par vous et éventuellement par le Ministère, comme étant des matières enfouies?

Mme KATERI BEAULNE-BÉLISLE :

2770 Si vous parlez par rapport au calcul des quantités éliminées, elles sont exclues des quantités éliminées qu'on considère. Mais par contre, il y a une section du bilan, gestion des matières résiduelles, qui porte sur le matériel de recouvrement, puis on évalue à ce moment-là le rapport « enfouissement » versus « recouvrement » pour garder justement un portrait de ce rapport-là de recouvrement par rapport à l'élimination.

LE PRÉSIDENT :

Je n'ai pas très bien compris. Ça rentre dans le calcul ou ça ne rentre pas dans le calcul?

2780

Mme KATERI BEAULNE-BÉLISLE :

C'est-à-dire que, dans le bilan, il y a des données qui sont... le bilan de gestion des matières résiduelles au Québec comporte des quantités éliminées totales dans lesquelles on va exclure le matériel de recouvrement. Mais il y a également une section du bilan qui porte sur le matériel de recouvrement. Et là, vous allez avoir des informations par rapport aux quantités utilisées en recouvrement.

2785

LE PRÉSIDENT :

OK. C'est que, ce qui m'a embêté, c'est que j'ai reçu -- d'ailleurs, je pense que c'est déjà public ou ça va être public incessamment -- un tableau qui, même avec mes lunettes, j'ai de la difficulté à lire. Pour l'année 2023, 2024, pour toutes les autres années avant, on gravite autour de 12, 13 000 tonnes, 11 000 tonnes. Toutes les autres années avant. Et puis oups, soudainement, en 2023, 2024, on tombe à environ 8 500 tonnes. Donc, c'est une baisse quand même magistrale.

2790

2795

Si je m'étais limité à ceci, j'aurais dit « waouh, quelle réalisation ». Mais en même temps, dans les matériaux de recouvrement, je vois que justement, les deux dernières années, ça a monté d'à peu près 5 millions de tonnes. Pardon, pas 5 millions de tonnes. 5 000 tonnes.

2800

Alors donc, on a baissé les matières résiduelles qu'on a enfouies de 12 000 à 8 000, grosso modo, et on a augmenté les matières de recouvrement de 1 200, 1 300 à 6 000. Alors là, je me dis que, OK.

2805

Mais là, bien sûr, si on se limite, si les matières de recouvrement ne sont pas considérées comme étant... qui ne comptent pas dans la comptabilité, finalement, de la production par habitant, bien là, je peux comprendre.

2810 Mais qu'est-ce qui expliquerait alors que le recouvrement augmente de façon si significative?
Alors, d'où ma question. Est-ce que oui ou non on la comptabilise?

Mme KATERI BEAULNE-BÉLISLE :

2815 En fait, je ne sais pas, dans le cas particulier du calcul qui a été réalisé pour établir le
kilogramme par habitant régional, qu'est-ce qui a été considéré. Mais si par exemple c'est les
données qui sont publiées par le ministère de l'Environnement, le matériel de recouvrement est exclu
du kilogramme par habitant.

2820 Donc, à ce moment-là, effectivement, localement, ça n'inclurait pas l'augmentation importante
de matériel de recouvrement que vous notez, ça serait plutôt la diminution du total éliminé, à ce
moment-là, qu'on verrait.

LE PRÉSIDENT :

2825 OK. Monsieur Brisebois, bien sûr, je vais me tourner vers vous. Qu'est-ce qui explique d'abord
cette diminution faramineuse de la quantité de matières enfouies pour les matières résiduelles
reçues pour élimination, qui ne touche pas le recouvrement?

M. JIMMY BRISEBOIS :

2830 Si on ne parle pas du recouvrement, le PGMR nous demandait quand même de diminuer par
rapport... de 15 %, peu importe où qu'on était, il fallait, à partir du début, de baisser de 15 %. Ça, on
va le faire. Pour le recouvrement, ce qu'on...

2835 **LE PRÉSIDENT :**

Mais ça n'a pas été fait encore.

M. JIMMY BRISEBOIS :

2840 Hein?

LE PRÉSIDENT :

2845 Ça n'a pas été fait encore.

M. JIMMY BRISEBOIS :

2850 Bien, ça commence. On a six ans.

LE PRÉSIDENT :

Non, non, mais moi, je veux savoir l'histoire, maintenant.

2855 **M. JIMMY BRISEBOIS :**

C'est ça.

LE PRÉSIDENT :

2860 Je ne veux pas savoir ce qui s'en vient.

M. JIMMY BRISEBOIS :

2865 Si vous voulez l'histoire plus précise, vous voulez savoir...?

LE PRÉSIDENT :

2870 Comment se fait-il qu'en 2021, 2022.

M. JIMMY BRISEBOIS :

Oui.

2875 **LE PRÉSIDENT :**

Vous avez enfoui, grosso modo, 12 000 tonnes par année?

M. JIMMY BRISEBOIS :

2880 Oui.

LE PRÉSIDENT :

2885 Et qu'en 2023, 2024 ça baisse drastiquement à 8 500?

M. JIMMY BRISEBOIS :

Parce qu'on a acheté un broyeur à déchets. On a...

2890 **LE PRÉSIDENT :**

Voilà. J'y arrivais. C'est ce que je me suis dit, que ça doit être le broyeur.

M. JIMMY BRISEBOIS :

2895 On a fait un broyeur à déchets.

LE PRÉSIDENT :

2900 Donc, le broyeur à déchet, il prend des matières résiduelles, il les broie, et vous utilisez ces matières-là comme recouvrement?

M. JIMMY BRISEBOIS :

2905 Oui. Oui.

LE PRÉSIDENT :

2910 D'où ma question, Madame Bélisle, comment doit-on considérer ces matières de recouvrement, puisque ce sont, pour une partie, des matières résiduelles générées par la population

qui sont reprises, qui sont broyées et qui sont non plus considérées comme des matières résiduelles enfouies, mais comme des matériaux de recouvrement?

Mme KATERI BEAULNE-BÉLISLE :

2915

En fait, elles sont donc considérées comme du matériel de recouvrement. Donc, ce n'est vraiment pas considéré dans les quantités éliminées, si on regarde les données publiées par le ministère de l'Environnement.

2920

Et au niveau des redevances à l'élimination, c'est un traitement qui est différent pour les redevances à l'élimination, ce qui s'applique pour le tonnage qui est vraiment éliminé puis le tonnage qui est utilisé en recouvrement.

LE PRÉSIDENT :

2925

OK. Là, je vais charrier, OK.? L'année prochaine, la RIDL... d'ailleurs, c'est son intention, d'accroître le broyage. C'est ce que vous avez indiqué.

M. JIMMY BRISEBOIS :

2930

Oui. Oui.

LE PRÉSIDENT :

2935

L'année prochaine, elle prend toutes les matières résiduelles, et elle les broie. Elle les met dans de LET. Mais elle dit que, toutes ces matières-là, ce sont des matières de recouvrement. J'ai bien dit « je charrie », mais je charrie à peine par rapport à la réalité qui vient d'arriver, là.

2940

Comment vous réagissez, vous? Vous allez considérer qu'effectivement ce sont des matières de recouvrement et que, donc, la génération de matières résiduelles par habitant, c'est zéro?

2945 **Mme KATERI BEAULNE-BÉLISLE :**

En fait, au niveau de Recyc-Québec, ça ne serait pas dans notre mandat de qualifier la situation par rapport au matériel de recouvrement.

2950 **LE PRÉSIDENT :**

Et ça serait à qui?

2955 **Mme KATERI BEAULNE-BÉLISLE :**

Ce serait vraiment au ministère de l'Environnement, à ce moment-là.

LE PRÉSIDENT :

2960 D'accord. Alors, Madame Correia. Depuis tout à l'heure, mon analyse me dit « MELCC ». Bon. Alors, allez-y.

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

2965 Ce que je peux dire, c'est qu'actuellement, dans les objectifs du point de vue de la gestion des matières résiduelles, on est vraiment orienté avec le nouveau plan d'action vers le détournement de la matière organique, et également la valorisation et le réemploi.

2970 Ce que j'entends dans ce que vous mettez de l'avant, c'est que l'utilisation de ces matériaux qui sont broyés pour être utilisés comme matériaux de recouvrement, oui, ce serait comme du réemploi, ce serait comme la valorisation de ces matières.

Je n'ai pas l'impression que ça aille à l'inverse de nos plans d'action. C'est pour remplacer, mettons, du matériau propre qui sera utilisé à la place, si on n'utilisait pas ces matériaux broyés.

2975 Cependant, si ça devient plus technique pour savoir oui ou non pourquoi on procède de cette façon-là, je prendrais la question en délibéré.

LA COMMISSAIRE :

2980

Vous parlez du remplacement d'autres matériaux qui auraient pu être utilisés comme matériaux de recouvrement. Ceci dit, le recouvrement a une fonction. Est-ce qu'il y a un maximum, un ratio qui peut être imposé?

2985

Parce que, si on utilisait des matériaux propres pour le recouvrement, par exemple, des matériaux neufs, on n'en mettrait pas plus que le client en demande. On en mettrait juste assez pour remplir la fonction du matériel de recouvrement.

2990

La question que la commission se pose, c'est : est-ce que, de par cette pratique qui, selon ce que vous nous dites, est conforme et acceptée, que d'utiliser par exemple des matières résiduelles broyées en termes de matériaux de recouvrement, est-ce que ça n'ouvre pas la porte à ce que le recouvrement soit au-delà de ce qui est requis pour remplir la fonction?

2995

Si ma mémoire est bonne, dans le cas de l'utilisation de sols faiblement contaminés pour des fins de recouvrement, il y a une quantité maximale : 60 centimètres, si je me souviens bien. On n'a pas observé d'équivalence pour les autres matériaux de recouvrement.

3000

Quelle est votre position pour éviter une dérive où est-ce qu'on viendrait fausser les données relatives à l'élimination, puis là, on ne travaille plus avec les bonnes données pour valider l'atteinte des objectifs?

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

3005

C'est une très bonne question. Je pense qu'on va la prendre en délibéré, parce qu'effectivement, normalement, un initiateur ou en tout cas un exploitant d'un lieu d'enfouissement n'a pas forcément d'intérêt à augmenter l'épaisseur de matériaux de recouvrement journalier, parce que sinon il remplit ses cellules trop vite.

3010

D'un autre côté, c'est vrai que c'est de la matière détournée. Donc, est-ce que quelque part il les aurait quand même enfouies? Ça mérite une réflexion. Je ne suis pas capable de vous dire, il faudrait que je demande à nos experts ce qu'il en est, si c'est quelque chose qui a déjà été considéré,

et s'il y a une hauteur, par exemple, qui serait comme maximale, pour la hauteur de recouvrement journalier.

3015 **LA COMMISSAIRE :**

Merci. Vous indiquez qu'on ne sait pas nécessairement si ces matières-là, dans d'autres circonstances, auraient été enfouies. Je me retourne vers vous, Monsieur Brisebois. Avant l'acquisition du broyeur, ces mêmes matières étaient enfouies?

3020

M. JIMMY BRISEBOIS :

Oui. Oui, exactement. Elles étaient enfouies. Mais nous, notre objectif, ce n'est pas d'enfouir ni mettre du recouvrement. On veut vraiment prendre des mesures pour diminuer au site.

3025

Notre objectif, c'est avoir 500 tonnes de plus de compost, 500 tonnes de plus de matériaux recyclables, 500 tonnes d'autres matériaux. On commence l'année à récupérer tout qu'est-ce qui est les plastiques de ponceaux. On a un projet puis on commence cette année. L'objectif, ce n'est pas vraiment que ça soit dans le site.

3030

Que ça soit des matières résiduelles, du recouvrement, on a quand même des projets pour vraiment récupérer ces matériaux-là. On a des projets de valorisation en biomasse, on a des projets, comme je disais, pour récupérer les autres plastiques, exemple, les jouets, tout ça, qui vont débiter cette année. On commence.

3035

Là, on est en train de développer des marchés. Mais l'objectif, c'est même quand vous allez mettre les deux, c'est quand même de diminuer de 15 %, d'ici la fin du PGMR 2028. C'est ça, mon objectif.

3040 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, reste quand même que, on y reviendra, mais pour la matière organique, vous n'avez pas du tout atteint l'objectif. Vous êtes à 30 %. L'objectif...

3045

M. JIMMY BRISEBOIS :

On est, résidentiel, à 60, mais dans le commercial on est à 25.

3050 **LE PRÉSIDENT :**

Je sais que la moyenne, c'est 30. C'est ce que vous avez écrit.

3055 **M. JIMMY BRISEBOIS :**

Oui. C'est ça, on met tout ensemble.

LE PRÉSIDENT :

3060 Mais j'ai une question pour vous, Madame Correia, simple, peut-être un peu bête, mais je veux une réponse simple aussi. Un déchet broyé, selon ce que j'ai compris de vous, n'est plus un déchet, parce que... s'il est utilisé comme recouvrement.

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

3065 Effectivement, je n'ai pas dit qu'un échec broyé n'était plus un déchet.

LE PRÉSIDENT :

3070 Bien, c'est ce que vous avez dit.

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

3075 C'est parce qu'il peut être détourné, finalement, pour être réutilisé comme matériau de recouvrement. Donc, en remplacement d'un matériau qui aurait été naturel ou propre. C'est dans ce sens-là que...

3080 **LE PRÉSIDENT :**

Bien oui.

3085 **Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :**

C'est ça, qu'il est, comment dire, enfoui pour une autre fonction.

LE PRÉSIDENT :

3090 Bien, vous confirmez ce que je dis. Vous n'avez pas infirmé ce que je viens de vous dire, de façon simple.

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

3095 Non, non, je n'ai pas infirmé. C'est simplement, quand vous avez commencé à poser la question, vous disiez qu'un matériau broyé n'était plus un déchet. Ce n'est pas juste le fait qu'il soit broyé, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

3100 Non. Un déchet... non, non.

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

3105 Après, vous avez rectifié. C'est tout à fait... je suis d'accord avec vous. C'est le principe du détournement.

LE PRÉSIDENT :

3110 Et donc, la question reste entière. Si toutes les matières résiduelles étaient broyées ici, et enfouies, comment vous allez considérer ceci?

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

3115

Si toutes les matières sont broyées et enfouies, ce n'est plus du matériau de recouvrement.

LE PRÉSIDENT :

3120

Comment ça, pourquoi?

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

3125

Il faut vraiment qu'il y ait une fonction de recouvrement.

LE PRÉSIDENT :

Ah, oui, parce qu'il n'y a pas de... OK.

3130

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

Donc, il faudrait qu'il y ait des matières et qu'on les recouvre avec toutes les...

LE PRÉSIDENT :

3135

Mais mettons... Parfait. Alors mettons qu'il y a 1 % de matières résiduelles et 99 % de matériaux de recouvrement. Est-ce qu'il y a un maximum que vous autorisez?

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

3140

C'est une bonne question. C'est ce que je disais, je ne pense pas, effectivement, qu'il y ait un maximum.

LE PRÉSIDENT :

3145

Voilà. Absolument. Ma collègue avait posé la question, j'aurais dû être plus alerte. Parfait.

LA COMMISSAIRE :

3150 Un autre élément... — Je vais vous laisser compléter par la suite sans problème.

M. JIMMY BRISEBOIS :

3155 OK.

LA COMMISSAIRE :

3160 Un autre élément par rapport... Vous avez dit que, bon, votre objectif, c'est de détourner avec différentes mesures que vous avez mentionnées. Toutefois, je veux revenir sur un détail. Le fait de qualifier certaines matières de matériaux de recouvrement, il y a un impact financier, n'est-ce pas, pour vos opérations, étant donné le montant de la redevance?

M. JIMMY BRISEBOIS :

3165 Absolument. Au lieu de paie 34 \$, on paie 11,67, il me semble, de la tonne. C'est sûr qu'il y a un élément financier. C'est 200 000 \$ pour la Régie d'économie.

LA COMMISSAIRE :

3170 OK. Donc, on économise en utilisant davantage de matériaux de recouvrement?

M. JIMMY BRISEBOIS :

3175 Oui. Absolument.

LA COMMISSAIRE :

3180 Parfait. Je vous laisse continuer avec votre intervention.

M. JIMMY BRISEBOIS :

3185 Mais je voulais dire : concernant les déchets, même si on les broyait, ils ne pourraient pas être considérés comme matériel de recouvrement, parce qu'ils n'auraient pas les propriétés d'un matériel de recouvrement, parce que ça prend certaines propriétés.

Même si on prenait les sacs à poubelles, qu'on les broierait, ils ne seraient jamais éligibles comme matériel de recouvrement.

3190

LA COMMISSAIRE :

On ne peut pas le faire avec toutes les matières.

3195

M. JIMMY BRISEBOIS :

La seule chose que ça ferait, c'est que ça nous ferait économiser de l'espace dans le site. C'est la seule fonction. Mais il serait toujours considéré comme un déchet.

3200

LA COMMISSAIRE :

Merci.

LE PRÉSIDENT :

3205

Écoutez, de la façon qu'on va, Madame St-Gelais, je pense qu'on va fermer le registre, parce qu'on prend beaucoup de temps, étant donné qu'il n'y a pas beaucoup de monde qui se sont inscrits. Madame, est-ce que ça répond?

3210

Mme VÉRONIQUE PAUL :

Oui, ça répond bien à la question. Mais c'est sûr que, t'sais, ma question, elle traitait aussi un peu de la réduction à la source. Ça veut dire qu'il y ait moins de déchets qui arrivent à la RIDL puis qui a besoin d'être traité, recyclé ou revalorisé ou...

3215

LE PRÉSIDENT :

Bien...

3220 **Mme VÉRONIQUE PAUL :**

Je ne sais pas si elle va trop loin non plus, mais j'ai pris le risque de la poser.

LE PRÉSIDENT :

3225

Normalement, c'est une question, mais écoutez, il reste deux personnes, et votre question est intéressante. Effectivement, la réduction à la source, j'ai vu, au niveau de la MRC, dans le PGMR, je pense, le chapitre 6, vous me corrigerez, il y avait quand même des actions que vous avez ciblées.

3230

Pour la réduction à la source, si ma compréhension est correcte, vous avez ciblé un élément, c'est réduire le gaspillage alimentaire. Je voulais savoir, quand vous établissez un objectif comme celui-ci, est-ce que la RIDL doit absolument s'y conformer ou c'est laissé à la discrétion de la RIDL?

M. JOCELYN CAMPEAU :

3235

Oui, c'était à moi, la question, oui?

LE PRÉSIDENT :

3240

Oui. Oui.

M. JOCELYN CAMPEAU :

3245

OK. Donc, écoutez, Monsieur le président, je vais être honnête, je ne suis pas en mesure de répondre à cette question-là, mais je la refilerais à madame... ou à madame Perrier, du Complexe environnemental de la Rouge, qui ont mené des travaux de révision au nom des MRC. On était en collaboration avec la MRC des Laurentides, qui ont rédigé le PGMR. Malheureusement, je n'ai pas la réponse au bout des droits et je préfère laisser Marlène Perrier répondre. Merci.

3250 **LE PRÉSIDENT :**

C'est bon. Allez-y, Madame.

3255 **Mme MARLÈNE PERRIER :**

Marlène Perrier, du Complexe environnemental de la Rouge. Oui, effectivement, c'est une des mesures qui a été mise dans le PGMR 2022-2029.

3260 **LE PRÉSIDENT :**

Je veux bien, oui, je l'ai lu, je sais qu'elle y est. Mais jusqu'à quel point la MRC délègue à la RIDL et au CER, jusqu'à un certain point, la responsabilité de souscrire et d'essayer d'atteindre cet objectif? Ou est-ce que c'est laissé à la discrétion de la Régie et du CER?

3265 **Mme MARLÈNE PERRIER :**

Est-ce que je peux demander à ma collègue Rose-Marie de répondre à cette question?

3270 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, bien sûr.

3275 **Mme MARLÈNE PERRIER :**

Merci.

3280 **LE PRÉSIDENT :**

Là, vous l'embêtez, je le sais.

Mme ROSE-MARIE SCHNEEBERGER :

3285

Rose-Marie Schneeberger, je suis conseillère au développement. En fait, dans le plan de gestion, le dernier, parce qu'on a eu l'occasion d'en réaliser deux depuis quelques années.

3290

Et dans ce deuxième, effectivement, on a commencé avec des mesures qui étaient des mesures qui peuvent vraiment être mises en place par des municipalités ou MRC ou les deux régies ou tout le monde ensemble. Parce qu'on a un comité de suivi de la réalisation du PGMR, où tous les intervenants sont là, donc les deux régies, les deux MRC sont à la table, puis on travaille ensemble.

3295

Je vous dirais, au niveau spécifiquement de la réduction du gaspillage alimentaire, en ce moment, malgré qu'il y a un programme extraordinaire qui est fait par Recyc-Québec, l'augmentation des coûts, qui est quelque chose qu'on n'aime pas beaucoup, mais en ce moment, c'est ce qui nous donne un coup de pouce extraordinaire dans tout ce qu'on voit en termes de...

3300

Les publicités qu'on va faire pour, par exemple, réduire qu'est-ce qu'on fait avec les restants dans le frigidaire, toutes ces choses-là, actuellement, contribuent énormément à cette mesure de réduction à la source.

3305

Pour d'autres éléments on a été plus vague, par rapport au plastique, par exemple. Donc, en ce moment, il y a des mesures extrêmement intéressantes pour réduire au maximum l'utilisation du plastique à usage unique.

3310

Mais en ce moment, on regarde au sein du comité comment est-ce qu'on peut aller encore plus loin, c'est-à-dire, bien, peut-être même, comme par exemple, la Ville de Prévost, qui fait un travail extraordinaire en ce moment, d'avoir des contenants consignés.

3315

Donc, oui, c'est beau de prendre un plat en plastique et de le recycler, mais ce qui est encore plus intéressant, c'est par exemple, dans des commerces, dépanneurs, traiteurs, de pouvoir utiliser le même contenant qui va être lavé. Donc, il y a tout un système de consigne. Donc, c'est quelque chose qu'on a commencé à regarder.

Donc, c'est vraiment au sein d'un comité qu'on a formé, les deux MRC, municipalités, régie, on regarde ce qu'il est possible de faire jusqu'en 2029 pour augmenter ces éléments-là. Mais des

éléments sur lesquels on peut travailler, parce qu'on est un groupe, organismes municipaux, donc dans quoi est-ce qu'on peut avoir de l'impact.

3320

LE PRÉSIDENT :

Et qu'est-ce qui expliquerait, je trouve ça hyper intéressant, qu'est-ce qui expliquerait que, pour plusieurs mesures, le CER a établi des années fixes, telle année, telle année, telle année, alors que, la RIDL, elle y souscrit, enfin, elle y souscrit, oui, mais sans indiquer d'année d'atteinte de l'objectif?

3325

Est-ce qu'au sein de vos discussions, dans ce fameux comité, et j'imagine qui est mené par la MRC, non?

3330

Mme ROSE-MARIE SCHNEEBERGER :

Bien, on travaille tous ensemble. Donc, les deux MRC et les deux...

3335

LE PRÉSIDENT :

OK. Mais qui est présidé par qui, quand même?

Mme ROSE-MARIE SCHNEEBERGER :

3340

Bien, c'est un peu nous, le Complexe environnemental. On a eu un peu le mandat de...

LE PRÉSIDENT :

3345

OK. Vous avez pris l'initiative?

Mme ROSE-MARIE SCHNEEBERGER :

Oui. Élaborer, concerter puis superviser et coordonner.

3350

LE PRÉSIDENT :

Vous avez eu le mandat de la MRC?

3355

Mme ROSE-MARIE SCHNEEBERGER :

Des deux MRC. Oui.

3360

LE PRÉSIDENT :

OK. Les deux MRC?

Mme ROSE-MARIE SCHNEEBERGER :

3365

Oui. Antoine-Labelle et des Laurentides.

LE PRÉSIDENT :

3370

Et des Laurentides?

Mme ROSE-MARIE SCHNEEBERGER :

Oui.

3375

LE PRÉSIDENT :

OK, c'est bon. Pendant qu'on y est, c'est quoi l'intérêt pour vous, à la MRC, d'avoir deux LET sur votre territoire? Quel avantage vous y voyez? Je dis ça, j'imagine que vous vous attendiez à cette question-là.

3380

3385

M. JOCELYN CAMPEAU :

3390 Pas du tout. Donc, Jocelyn Campeau. Écoutez, de ce que j'ai pu trouver dans les recherches, moi je suis à la MRC depuis 15 ans, monsieur Brisebois a souligné que la Régie existe depuis les années 80... 85, je pense?

LE PRÉSIDENT :

3395 85.

M. JOCELYN CAMPEAU :

3400 Donc, ce sont des décisions régionales, et qui ont été prises à l'époque, d'identifier deux sites en fonction. Bon, nous, on appelle ça, bon, la « vallée de la Rouge », la « vallée de la Lièvre », c'est deux... je ne veux pas dire deux régions, mais c'était peut-être une question d'optimisation des coûts, de centraliser, dans les deux grandes villes centres, les systèmes de gestion des matières résiduelles.

3405 Donc, c'est ce que j'ai compris, que ce sont des choix. Je ne pouvais pas expliquer comment ont été faits ces calculs-là et quelle est l'origine et pourquoi et comment et qui a tiré plus fort la couverture de sur son bord, une façon de parler, mais je pense que ça faisait un certain sens de centraliser dans les villes centres où il y a la plus grande densité de population.

3410 Donc, on vient réduire, j'imagine, les coûts. Donc, je l'expliquerais comme ça. Puis c'est d'ailleurs pour ça, je pense, que, bon, dans les schémas d'aménagement de l'époque et la planification territoriale, ça a été planifié comme ça par les gens, à ce moment-là.

LE PRÉSIDENT :

3415 Et est-ce que Recyc-Québec voit ceci, en termes de régionalisation, d'un bon œil ou d'un œil critique?

3420 **Mme KATERI BEAULNE-BÉLISLE :**

Je ne suis pas certaine. Je pense peut-être que je peux prendre la question en délibéré, parce que je ne suis pas certaine que c'est mon rôle de me prononcer sur la régionalisation en tant que telle.

3425 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Si vous pouvez revenir avec une réponse demain, ça serait bien aimable.

3430 **Mme KATERI BEAULNE-BÉLISLE :**

Oui.

3435 **LE PRÉSIDENT :**

Puis... Non, c'est bon. C'est bon. Merci, Madame.

M. MARIO LEFEBVRE

3440 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Mario Lefebvre.

3445 **M. MARIO LEFEBVRE :**

Deux choses : l'une, quel serait le coût d'un LET d'un nouveau site avec une longévité accrue, comparé d'un agrandissement à un site actuel? Qu'aurions-nous d'efficient?

3450

LE PRÉSIDENT :

3455

Je vais quand même transférer... j'accepte votre question, je vais la transférer à l'initiateur, l'initiatrice. Mais en tout cas, pour la commission, c'est clairement dit qu'ils n'ont pas cherché un autre site. Monsieur Brisebois.

3460

M. JIMMY BRISEBOIS :

Il faut penser que, si on fait un autre site ailleurs, le coût des membranes, ça, ça va rester le même, qu'on soit agrandissement ou un nouveau.

3465

Qu'est-ce qu'il faut penser? Premièrement, ça prend une nouvelle usine, on parle entre 10 et 15 millions; ça prend un nouveau garage pour la machinerie; ça prend des nouvelles balances; ça prend un nouveau compacteur; ça prend... T'sais, il y a tout qu'on doublerait.

3470

Tandis qu'où qu'on est présentement, on a déjà toute l'infrastructure nécessaire pour faire cet ouvrage-là. Donc, on parle d'investissements de plus ou moins une trentaine de millions par rapport juste à agrandir. Parce qu'une usine de traitement des eaux, c'est d'environ 15 millions si on en construit une nouvelle. Puis on en a une, là. Puis il faudrait continuer à payer celle qu'on a présentement.

3475

Que même, si le projet n'est pas accepté, qu'on fermerait, il faut continuer d'entretenir le site qui va être fermé pendant 30 ans. Ça veut dire qu'il faut continuer notre usine qui est là présentement, qui va marcher pendant 30 ans. Si on va ailleurs, on dédouble tous les coûts.

LE PRÉSIDENT :

3480

Ça, là-dessus, juste pour vous informer, à la demande de la commission, l'initiatrice a eu l'amabilité de préparer un tableau comparatif au moins au niveau financier.

3485

C'est sûr que, pour examiner d'autres sites potentiels, on ne peut pas l'examiner juste sous un angle, l'angle financier. Il faut l'examiner sous l'angle environnemental, sous l'angle de ses répercussions à long terme, sous l'angle des répercussions sur le paysage, sous... enfin, tous les angles qui ont été abordés dans le cadre de ce projet.

3490 Mais quand même, l'initiatrice a déposé à la commission, et je pense que ça va être public, un tableau comparatif, économique, qui montre la différence entre le coût, combien ça coûterait la tonne si on enfouissait une tonne ici, à Mont-Laurier, si on l'enfouissait au CER et si on l'enfouissait à Sainte-Sophie.

3495 Et là-dessus, c'est sûr que, demain après-midi, ça va faire l'objet d'une discussion d'éclaircissement, parce que, pour la commission, il y a plusieurs aspects nébuleux dans ce tableau-là.

3500 Si vous êtes intéressé et que vous êtes disponible, je pense, que vous soyez ici ou chez vous devant l'écran, ça va être la même discussion, donc je pense que vous l'apprécierez beaucoup, on débutera demain.

3505 Mais peut-être juste pour lancer l'idée, le CER avait, pendant des années, accepté des matières résiduelles de la MRC des Pays-d'en-Haut. Et en 2021, je crois, peut-être que l'année n'est pas juste, elle a arrêté. Donc, c'était à peu près l'équivalent de 12 000 tonnes par année qui étaient enfuies. D'abord, pourquoi elle a arrêté?

Mme MARLÈNE PERRIER :

3510 Elle aurait été... c'était aussi, c'était un enjeu de transport pour les matières, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

De la part de la MRC des Pays-d'en-Haut?

3515 **Mme MARLÈNE PERRIER :**

De la MRC des Pays-d'en-Haut, effectivement.

LE PRÉSIDENT :

3520 OK, d'accord.

Mme MARLÈNE PERRIER :

3525 Puis nous, de notre côté, ça a quand même représenté un enjeu financier considérable, quand même, parce que c'était un tiers de notre tonnage qui partait. Mais avec ça, on a vu que c'était quand même une très belle opportunité aussi d'augmenter la durée de vie de notre site. Ça fait que ça a donné cet avantage-là.

3530 Pour nous autres, on se disait tout le temps « est-ce que ça serait possible de ne pas ouvrir les cellules 7 et 8? », parce qu'il nous reste encore deux cellules dans notre décret. On est de 1 à 6 puis il nous reste deux cellules à ouvrir. Ça fait qu'on s'est dit que peut-être qu'il va y avoir des nouvelles technologies puis qu'on va réduire l'enfouissement, puis on n'aura pas besoin d'ouvrir les cellules 7 et 8. Ça fait que c'est vraiment, c'est un rêve que l'on a de ne pas ouvrir.

3535

LE PRÉSIDENT :

3540 Je comprends très bien. D'ailleurs, la technologie, on va les aborder demain, en particulier avec le ministère de l'Environnement. Mais combien vous chargez de la tonne? Combien vous chargez de la tonne, à la MRC des Pays-d'en-Haut, la dernière année?

Mme MARLÈNE PERRIER :

3545 Ah, mon Dieu, ça, vous me posez une question, il faudrait que j'aie vérifié dans mes dossiers. Il y a un prix...

LE PRÉSIDENT :

3550 Pourriez-vous le vérifier?

Mme MARLÈNE PERRIER :

3555 Oui. Il y a un prix pour les membres et il y a un prix également pour les citoyens et les commerces qui viennent enfouir. Mais je peux vous sortir les prix.

LE PRÉSIDENT :

Et est-ce que la RIDL vous a contacté pour voir la possibilité d'enfourir chez vous les matières résiduelles de la RIDL?

3560

Mme MARLÈNE PERRIER :

Bien, c'est sûr et certain qu'ils nous ont demandé les prix pour l'enfouissement. Les prix aujourd'hui, pour quelqu'un qui vient enfouir chez nous, c'est 194 \$ la tonne. Ça n'inclut la redevance au MELCC.

3565

LE PRÉSIDENT :

Oui. C'est ce qu'ils nous ont écrit. C'est tout à fait ça, 194, juste. Donc, il y a vraiment une justesse dans ça. Donc, le CER serait prêt à accepter des matières résiduelles de la RIDL? Indépendamment du prix, pour le moment.

3570

Mme MARLÈNE PERRIER :

On a fait une petite présentation. Je ne sais pas, si vous voulez, je la présente tout de suite ou plus tard.

3575

LE PRÉSIDENT :

Il est un peu tard, aujourd'hui.

3580

Mme MARLÈNE PERRIER :

C'est un peu tard?

3585

LE PRÉSIDENT :

C'est un peu tard aujourd'hui pour faire ça, parce qu'il y a deux autres personnes. Il y a monsieur, ici, puis il y a une autre dame après.

3590

Mme MARLÈNE PERRIER :

OK. Ça aurait été pertinent quand même de présenter c'est quoi l'enjeu de recevoir les tonnages de l'enfouissement de la Régie.

3595

LE PRÉSIDENT :

Mais puisque demain ça va faire l'objet d'une bonne discussion, je vais vous demander d'attendre à demain pour faire cette présentation-là, s'il vous plaît. Mais on va l'accepter. On va accepter votre présentation.

3600

Mme MARLÈNE PERRIER :

Parfait, c'est beau.

3605

LE PRÉSIDENT :

Bien sûr.

3610

Mme MARLÈNE PERRIER :

Je ne sais pas, tantôt, on parlait de réduction. Je ne sais pas si je peux me permettre?

LE PRÉSIDENT :

3615

Allez-y, allez-y.

Mme MARLÈNE PERRIER :

3620

Parfait. La MRC Antoine-Labelle, on avait 434 kilos par habitant quand on a fait le PGMR. Puis sur ça, on demande vraiment une réduction supplémentaire de 15 % qui amènerait à 369 kilos par habitant. C'était pour une petite réponse de tantôt. Merci.

LE PRÉSIDENT :

3625

D'accord. Parfait, merci. Alors, je ne sais pas si ça répond, je pense que ça répond à votre question?

M. MARIO LEFEBVRE :

3630

En bonne partie. Merci beaucoup, Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT :

3635

D'accord. Merci à vous.

Mme LOUISELLE MARTIN

LE PRÉSIDENT :

3640

Et madame Louise Martin.

Mme LOUISELLE MARTIN :

3645

Je vais revenir sur la question des résidents sur l'impact. Ma question, elle est : vu la situation des résidents, qu'on a la route Pierre-Neveu, on a un petit fossé, le P'tit Train du Nord, après ça, on a une petite bande riveraine qui, dans le fond, appartient à... la bande riveraine, je ne sais pas à qui que ça appartient.

3650

Mais comment peut-on envisager de mettre une bande pour l'impact visuel de nos résidences quand c'est... Moi, je calcule que c'est impossible par rapport à le terrain qui est devant nous, devant ces résidences-là.

LE PRÉSIDENT :

3655

Là, vous parlez du paysage?

Mme LOUISELLE MARTIN :

3660

Oui, bien, l'impact visuel. Ils parlaient tantôt de mettre...

LE PRÉSIDENT :

3665

OK. Oui, oui. Oui, oui. Je comprends. J'ai compris, j'ai compris.

Mme LOUISELLE MARTIN :

3670

... des arbres, là.

LE PRÉSIDENT :

3675

Tout d'abord, à la Ville, Monsieur Leduc, à qui appartient cette bande riveraine, à vous, à la RIDL?

M. FRANÇOIS LEDUC :

3680

Il faudrait valider sur cgigweb, juste pour être sûr à qui elle appartient. Je ne sais pas, c'est-tu avant le ruisseau ou après le ruisseau?

Mme LOUISELLE MARTIN :

3685

Bien, je vais juste, je n'ai pas de... Mettons, les résidences sont là, on a tout de suite la route Pierre-Neveu. Il y a un petit fossé, il y a le P'tit Train du Nord, et il y a une partie que je ne sais pas à qui ça appartient, mais il y a une partie que je sais à qui que ça appartient, c'est un ancien... bien, pas « ancien », c'est un cultivateur qui n'est pas... c'est privé, si vous voulez.

M. FRANÇOIS LEDUC :

3690

Monsieur le président, je peux laisser la parole à madame Richer, ici, pour répondre.

LE PRÉSIDENT :

Oui, bien sûr.

3695

Mme JULIE RICHER :

Il y a différentes situations. Il faudrait vérifier précisément. Des fois, l'emprise du parc linéaire... Parce que, qu'est-ce qu'on voit sur le terrain, qu'est-ce qui est pavé pour se promener en vélo, le parc linéaire est plus large que qu'est-ce qu'on voit. Ça fait que, des fois, peut-être que c'est possible de planter dans l'emprise du parc linéaire.

3700

Parfois, c'est des propriétés privées qui sont entre le ruisseau. C'est ça. Il faudrait vérifier. Il y a différentes situations applicables dans ce secteur-là. Mais on peut regarder une carte, sortir une carte.

3705

LE PRÉSIDENT :

En fait, oui, ça serait apprécié, pour que nous-mêmes nous puissions comprendre. Alors, si vous pouvez venir demain avec une carte, ce serait...

3710

Mme JULIE RICHER :

OK. Et si je comprends bien, c'est du côté est.

3715

Mme LOUISELLE MARTIN :

Bien, la route Pierre-Neveu. Tu ne peux pas...

3720

Mme JULIE RICHER :

Oui, du côté est du ruisseau, parce que, du côté ouest...

3725

Mme LOUISELLE MARTIN :

Oui. Oui. Bien non, c'est ça.

3730 **Mme JULIE RICHER :**

Du côté ouest, c'est la RIDL.

3735 **Mme LOUISELLE MARTIN :**

C'est ça.

Mme JULIE RICHER :

3740 Elle est propriétaire jusqu'à la limite des hautes eaux du ruisseau. Le site. Mais l'autre côté, c'est variable. Ça fait que je vais sortir une carte.

LE PRÉSIDENT :

3745 Et donc, votre question, à ce niveau-là, maintenant qu'on aura déterminé à qui appartient cette bande riveraine, votre question, c'est quoi, c'est...?

Mme LOUISELLE MARTIN :

3750 C'est qui qui va entretenir ces arbres-là pendant ces années-là? Qui va prendre la responsabilité d'être sûr qu'ils soient en bonne santé?

LE PRÉSIDENT :

3755 OK. Vous...

Mme LOUISELLE MARTIN :

Parce que... Excusez.

3760

LE PRÉSIDENT :

Oui. J'y arrive. La RIDL, votre collègue a indiqué tout à l'heure que vous prévoyez faire des plantations d'arbres. Ces plantations d'arbres seraient sur la limite de votre terrain?

3765

M. JIMMY BRISEBOIS :

Non.

3770

LE PRÉSIDENT :

Ce serait où?

M. JIMMY BRISEBOIS :

3775

Les plantations d'arbres seraient faites sur les terrains qui appartiennent au tracé du P'tit Train du Nord. C'est avec eux autres qu'on signerait une entente, dans laquelle que la Régie s'engagerait à l'entretenir.

3780

LE PRÉSIDENT :

Ça serait la Régie qui l'entreprendrait?

M. JIMMY BRISEBOIS :

3785

Oui, oui. Ce serait notre responsabilité de s'assurer d'entretenir ces barrières-là.

LE PRÉSIDENT :

3790

Et le post-Régie? Parce qu'un jour, la Régie ne sera plus.

M. JIMMY BRISEBOIS :

3795

Bien, la Régie, elle va être... si le projet est accepté, c'est 36 ans.

LE PRÉSIDENT :

3800

Oui.

M. JIMMY BRISEBOIS :

3805

Puis après ça, il faut s'en occuper pendant au moins un autre 30 ans. Donc, c'est pendant les 70 prochaines années que la Régie serait responsable.

LE PRÉSIDENT :

3810

Non, c'est parce que ma collègue me dit que l'entente n'existe pas encore.

M. JIMMY BRISEBOIS :

Non, pas encore, pas encore. Il va falloir s'entendre avec le P'tit Train du Nord, avec l'entente.

3815

LE PRÉSIDENT :

Et dites-moi, quelle est la hauteur ultime du LET, des matières résiduelles?

M. JIMMY BRISEBOIS :

3820

Au plus haut?

LE PRÉSIDENT :

3825

Oui.

M. JIMMY BRISEBOIS :

3830 Bien, je vais laisser madame Grenier répondre à cette question-là.

Mme DOMINIQUE GRENIER :

3835 Il va falloir que je revérifie, je ne l'ai pas par cœur, la hauteur.

LE PRÉSIDENT :

OK.

3840 **Mme DOMINIQUE GRENIER :**

3845 Je voulais juste préciser aussi qu'effectivement, il y a une bande arbustive existante du côté ouest, dans l'emprise du P'tit Train du Nord. Donc c'est comme monsieur Brisebois expliquait, c'est là qu'il est prévu de revenir densifier cette bande arbustive là qui existe.

Et puis l'autre chose, c'est qu'une fois que le site est fermé, il n'y a plus d'opérations d'enfouissement. Donc, le site, il faut qu'il s'intègre dans le paysage environnant, mais il n'y a plus d'opérations. Ce ne sera plus possible de voir d'opérations, alors qu'il n'y en aura plus.

3850 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, parce qu'au fond, si j'ai bien compris, ce sont les opérations qui ne doivent pas être vues, ce sont...

3855 **Mme DOMINIQUE GRENIER :**

Exact, exact.

LE PRÉSIDENT :

3860 Ce n'est pas l'amoncellement lui-même. Selon la réglementation.

Mme DOMINIQUE GRENIER :

3865 Non. Parce qu'une fois fermé, c'est végétalisé, je veux dire, ça s'intègre dans le paysage. C'est vraiment les opérations, comme vous dites.

LE PRÉSIDENT :

3870 C'est bon.

Mme DOMINIQUE GRENIER :

3875 Mais je vais revenir avec la hauteur.

LA COMMISSAIRE :

3880 Est-ce que l'écran végétal qui est prévu permettrait également de dissimuler les opérations d'enfouissement pour des résidences qui pourraient se construire un peu plus haut sur la pente? On a eu certaines personnes qui ont présenté des requêtes qui avaient soulevé des préoccupations à ce sujet-là.

Mme DOMINIQUE GRENIER :

3885 L'étude d'intégration au paysage a été faite vraiment avec les résidences existantes. S'il y avait des résidences qui devaient se construire, dans un futur, plus hautes?

LA COMMISSAIRE :

3890 Oui.

Mme DOMINIQUE GRENIER :

3895 Ce ne sera pas possible de le faire avec une bande arbustive. Parce qu'évidemment, plus on est haut, vous comprenez qu'il y a un angle au niveau de la percée visuelle?

LA COMMISSAIRE :

Oui.

3900

Mme DOMINIQUE GRENIER :

Il n'y a pas un arbre qui va pouvoir atteindre ça. Ça fait que c'est ça. Donc, l'étude a été faite en fonction des résidences existantes.

3905

LA COMMISSAIRE :

Quelle mesure serait employée à ce moment-là, dans l'éventualité d'une nouvelle résidence?

3910

Mme DOMINIQUE GRENIER :

Ce qui pourrait être fait, qui a été fait dans d'autres sites pour cacher les... Je vais vous donner des exemples. Il peut y avoir, dans les opérations en tant que telles, il y a moyen de créer des bermes sur les zones d'enfouissement pour cacher les opérations, donc de venir enfouir derrière la berme.

3915

LA COMMISSAIRE :

Une berme, excusez-moi, c'est comme une clôture?

3920

Mme DOMINIQUE GRENIER :

Une berme.

LA COMMISSAIRE :

3925

Berme?

3930 **Mme DOMINIQUE GRENIER :**

Une berme.

3935 **LA COMMISSAIRE :**

Oui.

Mme DOMINIQUE GRENIER :

3940 Donc, ça peut être, disons, ça pourrait être une berme qui pourrait être un remblai...

LA COMMISSAIRE :

D'accord.

3945

Mme DOMINIQUE GRENIER :

... de matières quelconques ou de matières propres ou de matières de recouvrement qui pourraient être réutilisées par la suite. Ça pourrait venir. Bon. Ça, c'est une des mesures de mitigation qui peut être utilisée.

3950

L'autre chose qui peut être utilisé aussi, il peut y avoir une installation de clôtures qui peuvent empêcher la vue des... Ça, ça peut être utilisé en dernier recours, mais des clôtures qui vont venir vraiment bloquer la vue de la machinerie qui circule sur le site d'enfouissement.

3955

LA COMMISSAIRE :

D'accord, merci.

3960 **LE PRÉSIDENT :**

Je voulais savoir, la Ville de Mont-Laurier, est-ce qu'elle a observé quelque chose au niveau des ventes des terrains autour du site actuel ou pas? Et est-ce que, s'il a continué à y avoir des

3965 ventes, est-ce que le prix des terrains vendus aurait diminué non pas en valeur temporelle, mais en valeur -- comment on appelle ça? -- actualisée?

M. FRANÇOIS LEDUC :

Foncière?

3970

LE PRÉSIDENT :

Non. Actualisée. Mettons 1 \$ aujourd'hui vaut... le 3 \$ d'aujourd'hui vaut 1 \$ d'il y a cinq ans. Mettons, je dis ça comme ça, je n'ai pas le terme exact, je m'en excuse.

3975

M. FRANÇOIS LEDUC :

Il faut savoir qu'on est en milieu industriel, donc beaucoup, autour de la Régie, c'est un site industriel, donc les terrains, il n'y a pas d'enjeu pour la vente des terrains. De toute façon, tous les terrains sont déjà vendus.

3980

LE PRÉSIDENT :

Mais est-ce qu'ils se vendent moins cher?

3985

M. FRANÇOIS LEDUC :

Ils sont déjà vendus, donc, il n'y en a pas d'autres à vendre, à l'exception, un peu plus loin, sur la rue Industrielle à, peut-être, je ne sais pas, 150 mètres, à peu près, il y a un autre terrain que la Ville... ça appartient à la Ville. Nous sommes présentement en processus de vente à deux entreprises au niveau industriel. Donc, on ne prévoit pas vendre les terrains moins cher.

3990

LE PRÉSIDENT :

Et les propriétaires qui vendent leur terrain, parce que, pour des raisons qui leur appartiennent, est-ce que le prix semble stable, suivre le marché ou inférieur au marché?

3995

M. FRANÇOIS LEDUC :

4000 Bien, dans le secteur, c'est pas mal déjà tout construit. Donc, il n'y a pas beaucoup de terrains à vendre, il n'y a pas vraiment... à part la Ville qui possède deux terrains industriels, tout le secteur résidentiel, au pourtour, continue à se développer puis il n'y a pas de diminution de prix de vente des terrains.

4005 **LE PRÉSIDENT :**

OK. Parce qu'en fait, la requête des frères Lacasse allait un peu dans ce sens-là. D'ailleurs, il vous l'a exposé. Il évoque le fait que le terrain va valoir beaucoup moins cher que ce qu'ils ont payé, éventuellement, s'ils veulent le vendre. Alors, je vous demande si vous avez observé une fluctuation dans le prix des ventes de terrain, de privés.

M. FRANÇOIS LEDUC :

4015 Non.

LE PRÉSIDENT :

Aucune fluctuation. OK, merci.

4020 **M. FRANÇOIS LEDUC :**

Surtout...

LE PRÉSIDENT :

4025 Pardon?

M. FRANÇOIS LEDUC :

4030 Surtout pas à la baisse.

LE PRÉSIDENT :

Même dans cet environnement-là? Et comment vous l'expliquez?

4035

M. FRANÇOIS LEDUC :

Bien, il y a une rareté de terrain, quand même, au pourtour, donc tout le secteur résidentiel qui est quand même plus loin continue à se développer. Puis la ville, avec des terrains, avec les réseaux d'égout et d'aqueduc, est quand même assez limitée. Donc, dans le développement de la ville, les gens continuent à acheter les terrains pour bâtir de l'unifamilial ou du multilogement.

4040

LE PRÉSIDENT :

D'accord, merci.

4045

LA COMMISSAIRE :

Petite question en suivi. Vous évoquez une certaine pression de densification, disons, dans le secteur. Compte tenu de la proximité du LET, je suis certaine que la Municipalité est quand même consciente de certains enjeux de bon voisinage qui peuvent exister entre les résidents de Pierre-Neveu et le LET, est-ce que la Municipalité a ou a envisagé faire usage de ses outils urbanistiques pour peut-être encadrer le développement qu'il y a à cet endroit-là?

4050

Je vais vous exprimer ma pensée. S'il est possible, comme dans le commentaire qui a été fait par les frères Lacasse, que des résidences s'installent un peu plus en hauteur, on sait que ces résidences-là vont avoir un point de vue un peu plus direct, un peu plus important sur le LET, et on nous a expliqué que les mesures d'atténuation étaient peut-être un peu moins simples, disons.

4055

Est-ce que la Ville ne voit pas là un enjeu ou une opportunité d'utiliser ces outils urbanistiques pour encadrer le développement résidentiel, pour diminuer les enjeux de voisinage?

4060

M. FRANÇOIS LEDUC :

Je vais laisser la parole à madame Richer, directrice du service d'aménagement du territoire.

4065

LA COMMISSAIRE :

Merci.

4070

Mme JULIE RICHER :

Julie Richer. Ce qu'il faut dire, comme de départ, c'est du périurbain. C'est des réserves qui sont à l'extérieur du périmètre d'urbanisation.

4075

LA COMMISSAIRE :

OK.

4080

Mme JULIE RICHER :

Pour l'instant, on n'a pas, à la ville de Mont-Laurier... Mont-Laurier, c'est 600 kilomètres carrés, c'est immense. On n'a pas encore fini de tout développer dans le périmètre d'urbanisation. Ça fait qu'on privilégie vraiment ces secteurs-là.

4085

Mais on est super ouvert, on a plusieurs PIA pour les différents secteurs, pour justement des fois des fortes pentes, garder plus de boisés, s'intégrer. Mais souvent, on le met en place quand on est rendu... quand le promoteur arrive avec une idée, un projet de développement, avant de l'accepter, on travaille avec lui, puis on met ces outils-là en place.

4090

Mais pour ce qui est de ce milieu-là, avant d'ouvrir des nouvelles rues puis de développer, il va falloir que je justifie auprès de la MRC que je n'ai plus d'autres terrains disponibles dans mon périmètre d'urbanisation, et il m'en reste encore à différents endroits.

4095

LA COMMISSAIRE :

Ça fait que ça serait seulement des projets ponctuels qui pourraient avoir lieu de quelqu'un qui est propriétaire d'un terrain et qui décide de bâtir?

4100 **Mme JULIE RICHER :**

Il ne faut pas de projet de rue pour l'instant, je ne pourrais pas le justifier, mais effectivement, quelqu'un qui a un grand terrain là pourrait faire du lotissement en front des rues existantes et construire.

4105

Il n'a pas été envisagé de PIA, parce qu'on n'avait pas eu vraiment de demandes de développement, mais on a quand même plusieurs PIA à travers différents quartiers qui sont adaptés au milieu. Le conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier est très ouvert à utiliser ces outils.

4110 **LA COMMISSAIRE :**

Et puis les résidences qui se trouvent actuellement sur la rue Pierre-Neveu, est-ce que c'est représentatif du zonage des environs? Parce que je crois comprendre qu'il y a quand même de grandes zones industrielles, dans ce secteur-là, donc est-ce qu'elles sont un peu isolées, enclavées à travers d'autres types d'usage?

4115

Mme JULIE RICHER :

Effectivement. Du côté ouest du ruisseau Villemaire, c'est industriel, puis du côté est, mais plus près, plus au nord. Puis après, bien, c'était vraiment, c'est un secteur quand même existant depuis un certain temps, il y a quelques résidences le long de Pierre-Neveu.

4120

Ça fait que c'est une transition d'industriel à résidentiel unifamilial qui est là depuis longtemps. C'est sûr qu'on essaie de s'améliorer, mais si on regarde, t'sais, que vous avez traversé le boulevard Albiny Paquette, t'sais, il y a des secteurs qui sont en train de se requalifier.

4125

Mais au niveau des usages, c'est un secteur, pour l'instant, comme je disais, périurbain. C'est comme une réserve de développement, mais on n'est pas prêt à l'utiliser.

4130 **LA COMMISSAIRE :**

Merci.

Mme JULIE RICHER :

4135

OK.

LE PRÉSIDENT :

4140

Monsieur Brisebois, une dernière question pour vous pour ce soir. Le procès-verbal de la RIDL de décembre 2023 indiquait que la RIDL va faire une demande pour un décret de soustraction, pour lui permettre éventuellement de continuer à utiliser le site actuel.

M. JIMMY BRISEBOIS :

4145

Oui.

LE PRÉSIDENT :

4150

Si jamais ces travaux pour l'agrandissement n'ont pas abouti, est-ce que vous avez obtenu le décret?

M. JIMMY BRISEBOIS :

4155

Bon. On a mis ça sur pause en attendant, parce qu'on pense qu'on devrait avoir assez de capacité jusqu'au printemps 2026.

LE PRÉSIDENT :

4160

OK, d'accord.

M. JIMMY BRISEBOIS :

4165

Un peu à cause de notre broyeur, justement.

LE PRÉSIDENT :

4170 Oui. Mais en fait, c'est drôle que vous disiez ça, parce que le broyeur...

M. JIMMY BRISEBOIS :

4175 Oui.

LE PRÉSIDENT :

Il n'enlève rien à toute la matière enfouie. Non, ce n'est pas vrai. Ce n'est pas vrai.

4180 **M. JIMMY BRISEBOIS :**

Il nous permet d'économiser environ un 10, 15 %.

LE PRÉSIDENT :

4185 10,15 %.

M. JIMMY BRISEBOIS :

4190 Il ne faut pas oublier, on paie en tonnage, mais on utilise en mètre cube. Plus qu'on réussit à densifier. C'est un 10,15 %.

4195 Puis aussi, avec tous nos efforts, qu'on disait, qu'on veut faire, on a commencé à vendre de la biomasse pour faire moins de recouvrement, tout ça. C'est tout avec ces projets-là qu'on veut mettre en place, ils vont nous permettre d'arriver. Mais on est à la limite, pour être sérieux. On est vraiment limite.

LE PRÉSIDENT :

4200 OK. Donc, vous n'avez pas besoin du certificat de... du décret de soustraction.

M. JIMMY BRISEBOIS :

Bien, je vais laisser monsieur Simard compléter.

4205

M. ANDRÉ SIMARD :

Oui. Monsieur le président, André Simard. On a refait la volumétrie du site, la géométrie, avec des survols aux six mois, et on s'est aperçu qu'on n'avait pas exploité l'ensemble du 330 000 mètres cubes qui était autorisé. Donc, il y a eu une modification du certificat de... bien, de l'autorisation ministérielle, maintenant, qui a été faite à l'automne passé, qui nous a permis de récupérer ce volume-là en surélévation sur la partie qui était encore ouverte.

4210

Donc, ça a éliminé la nécessité de demander un décret de soustraction. Mais on ne pourra pas aller encore plus haut, parce qu'avec la reconfiguration du site, on est à peu près au maximum qu'on peut aller, de toute façon. Donc, c'est pour ça qu'on n'a pas fait de demande de soustraction.

4215

LE PRÉSIDENT :

D'accord. Madame.

4220

Mme LOUISELLE MARTIN :

Bien, pour revenir à les résidents qui sont là, la majorité des résidents qui sont là, on a notre terrain délimité de notre maison, mais aussi, on a, en partie, un demi-lot. Il y en a qui ont un lot en arrière qui fait partie de notre propriété. Et effectivement, ça n'a pas été développé, parce qu'on le garde pour nous, pour nos activités personnelles.

4225

Et c'est sûr qu'un jour, tôt ou tard, c'est une belle partie qui n'est pas touchée, boisée. C'est vrai qu'il y a une partie qui est industrielle, mais ça, c'est délimité, maintenant. Toute l'autre partie qui nous concerne, c'est, soi-disant, périurbain. Puis je pense que nous, un jour, si ça me tentait d'aller me bâtir dans la montagne, bien, on aurait des problèmes d'impact visuel.

4230

4235 Ça fait que ce n'est pas juste notre petit terrain, nous autres. On a demi-lot qui nous appartient. Mon père, il avait quatre lots, il a divisé ça à ses huit enfants, puis on en profite. Moi, j'ai profité de ces terrains-là quand j'étais jeune, mes enfants et mes petits-enfants aussi. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

4240 Merci à vous. Je terminerais la soirée avec vous, Madame Correia. Est-ce que l'approche utilisée par l'initiatrice vous semble être réalisée selon les règles de l'art, en termes d'appréciation de l'impact visuel ou paysager, qui s'est limité finalement, tel que j'ai compris, uniquement aux résidences actuelles et non pas à des futurs développements?

4245 **Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :**

Effectivement, l'étude a été jugée recevable. Donc, ça veut dire que ça a été fait dans les règles de l'art, tel que ça peut être demandé ou recommandé, parce qu'en matière de paysage, le guide, en somme, des recommandations.

4250 **LE PRÉSIDENT :**

Et est-ce que le sujet soulevé par la participante suscite chez vous un questionnement ou pas vraiment?

4255 **Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :**

4260 Nous sommes toujours très sensibles aux avis qui peuvent être émis par les citoyens, donc c'est certain qu'on en tient compte. Maintenant, du point de vue strictement réglementaire, dans le cadre d'un LET, c'est le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* qui s'applique.

Après, c'est souvent de la volonté aussi de l'initiateur de faire des démarches, afin que son projet soit plus acceptable socialement.

4265

LE PRÉSIDENT :

4270 Merci.

LA COMMISSAIRE :

4275 Vous faites référence aux normes réglementaires. Effectivement, il y a des normes qui sont assez précises concernant la visibilité des opérations d'enfouissement. Et c'est pour répondre à ces normes-là que l'écran végétal et les bermes et clôtures sont mis de l'avant. Mais il y a également l'article 17 qui parle de l'intégration au paysage qui est peut-être un peu plus poétique.

4280 Pourriez-vous, s'il vous plaît, nous éclairer un peu sur quels sont les critères, qu'est-ce que le Ministère va considérer pour apprécier si un LET a une intégration harmonieuse ou non dans le paysage?

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

4285 En fait, du point de vue de l'intégration paysagère, c'est une compétence qui est partagée avec d'autres ministères. Ce n'est pas uniquement le ministère de l'Environnement qui intervient. Et c'est notamment le ministère de la Culture et des Communications. Donc, si vous voulez plus de détails sur les principes d'intégration paysagère, il faudrait éventuellement se retourner vers eux, puisque c'est leur guide qui est cité dans la Directive.

4290

LA COMMISSAIRE :

 Pouvez-vous nous donner le nom du guide, s'il vous plaît, si vous le connaissez? Sinon demain.

4295

Mme ELISABETH CORREIA MOREAU :

 Je vais vous le donner en délibéré, parce que là, par coeur, les noms des guides, on en a beaucoup.

4300

LA COMMISSAIRE :

Oui, il n'y a pas de problème, merci.

4305

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Brisebois, est-ce que vous avez eu des contacts ou des discussions avec les propriétaires de la rue Pierre-Neveu?

4310

M. JIMMY BRISEBOIS :

On a donné, en premier, le mandat avec monsieur Simard. On a fait une première rencontre à l'automne 2021, qu'on a invité tous les résidents de la rue Pierre-Neveu, qu'on a envoyé des invitations, un samedi matin.

4315

Puis il n'y avait pas loin d'une trentaine de personnes qui étaient venues de Mont-Laurier puis du secteur. Il me semble c'est à peu près ça qui était venu. C'est pas mal les seules discussions qu'on avait eues, ça, là, puis après, les autres fois, c'est à la soirée d'information.

4320

LE PRÉSIDENT :

Et c'était quoi les doléances?

4325

M. JIMMY BRISEBOIS :

Les doléances, à la soirée d'information?

LE PRÉSIDENT :

4330

Pas à la soirée d'information, lors de la rencontre.

4335

M. JIMMY BRISEBOIS :

4340 Il n'y a pas eu grand-chose. Je ne m'en souviens pas de rien de précis, mais c'était juste
« c'est quoi votre projet? ». C'est sûr qu'il y a toujours les senteurs qui reviennent. T'sais, il ne faut
pas se cacher, le site actuel, il y a certaines senteurs, puis depuis deux ans, on ne peut pas se
cacher, il y en a.

LE PRÉSIDENT :

4345 Est-ce que le comité de vigilance a un rôle à jouer, là-dedans?

M. JIMMY BRISEBOIS :

4350 Oui, mais comme je vous disais, nous, on n'a jamais eu de plainte. Les seules plaintes qu'on
a eues, je pense que c'est en 2016, à la Régie. Les seules plaintes qu'on a eues, c'est vraiment à la
soirée d'information, avec des résidents. On a pris acte, on a eu une pétition, on a déjà engagé une
firme d'ingénieurs pour régler la situation, on s'en va en travaux au printemps.

LE PRÉSIDENT :

4355 Quels genres de travaux?

M. JIMMY BRISEBOIS :

4360 On va mettre au moins 7 500 mètres carrés de recouvrement final sur la cellule numéro 9 et 8,
et on ajoute neuf puits d'extraction de biogaz qui vont être collectés à notre torchère qui va brûler les
gaz. On pense, juste avec cette mesure-là, qu'on va réduire de beaucoup, beaucoup. Puis...

LE PRÉSIDENT :

4365 Et ça, ça devrait être fait quand?

4370 **M. JIMMY BRISEBOIS :**

Regarde, on s'en va en soumission la semaine prochaine pour nos ingénieurs, ils préparent plans et devis, on s'en va en soumission pour les contacteurs, avril, donne le contrat au mois de mai. Puis aussitôt qu'eux autres sont prêts, début juillet, puis on parle de six semaines de travaux, donc fin août, tout devrait être fini.

4375

Et lorsqu'on aurait l'agrandissement, le reste, il va nous rester un 10 à 14 millimètres carrés à faire. Il va être fait, disons, à la fin de l'été 2026. Normalement, fin 2026 ou au plus tard printemps 2027, le LET actuel va être complètement recouvert et avec un système de captage de biogaz. Donc, il n'y aura plus de biogaz produit par le LET existant.

4380

LE PRÉSIDENT :

Et donc, ça, c'est pour essentiellement les odeurs, entre autres. Mais outre la végétation que vous voulez mettre comme écran, finalement, qu'est-ce qui peut être fait d'autre?

4385

M. JIMMY BRISEBOIS :

On va reboiser dans un secteur de...

4390

LE PRÉSIDENT :

Non, mais à part le reboisement.

4395

M. JIMMY BRISEBOIS :

Le reboisement, on veut faire une ligne ou qu'on a notre plateforme de compost actuellement, on va planter l'année prochaine des arbres à notre plateforme de compostage. On veut faire du reboisement aussi à notre écocentre. Je ne sais pas si vous avez vu la configuration, il y a comme une pente, on descend, on veut tout reboiser ce secteur-là en même temps. Ça va être fait.

4400

Puis sur le LES existant, on a planté des arbres, mais il y en a qui n'ont pas pogné, on va en remettre d'autres.

4405 **LE PRÉSIDENT :**

Des arbres ou des arbustes?

4410 **M. JIMMY BRISEBOIS :**

Bien, ce n'est pas encore décidé, ça va être-tu des arbres, des arbustes, on va finir le reboisement du LES existant.

4415 **LE PRÉSIDENT :**

Voilà, Madame. Merci à vous. Alors, ceci clôt la première séance. Nous allons poursuivre nos travaux demain, dans une séance à 13 h 30. Merci de votre participation et je vous souhaite une très bonne nuit.

4420 **SÉANCE AJOURNÉE AU 12 FÉVRIER 2025 À 13 H 30**

FIN DE LA PREMIÈRE SÉANCE DE L'AUDIENCE PUBLIQUE

4425

Je soussignée, ISABELLE NOISEUX, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.

4430

ET J'AI SIGNÉ :



Isabelle Noiseux, s.o.

4435